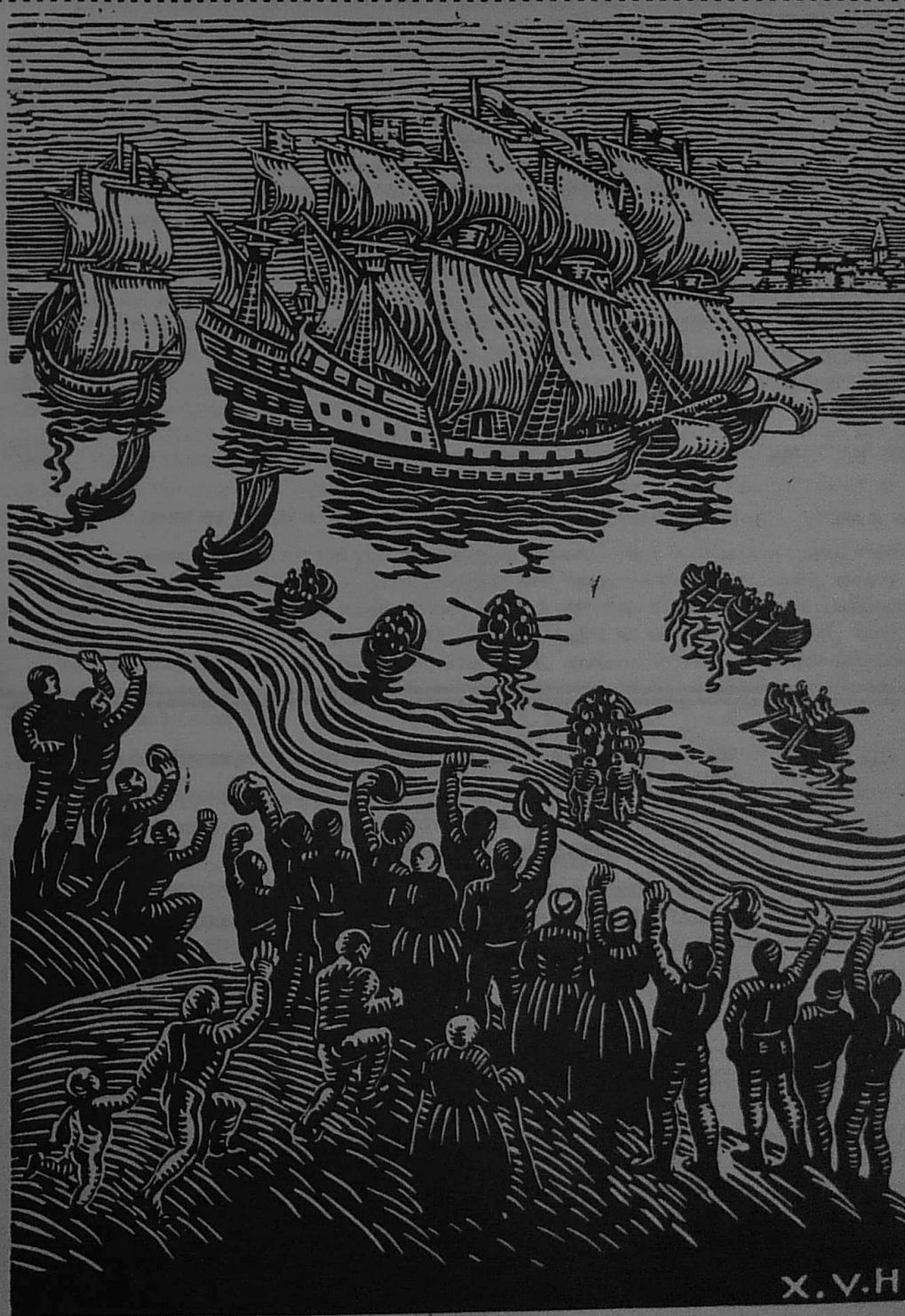


# GWENR HA DA

Journal Nationaliste Breton

AVRIL - MAI 1994

N°102



25<sup>F</sup>

## SOMMAIRE

	Page
REFLEXIONS SUR UN DESASTRE par Yann FOUIERE .....	3
MORVAN MANAC'H (1920 - 1994) par Yann BOUESSEL du BOURG .....	3/4
BRETAGNE ET VENDEE (A propos de Charette, quelques réflexions) par Joseph CHARDRONNET .....	4
HISTOIRE DU PARLEMENT DE BRETAGNE par Jean BULHOURDIERE .....	6/11
LE PRINCIPLE D'EGALITE par Jean CEVAER .....	12
L'ASSASSINAT DE LA FAMILLE DE TRANS ET DE GURVANA par Yann BOUESSEL du BOURG .....	13/15
ENCORE LA ROUERIE par Joseph CHARDRONNET .....	15
UN INCONNU DE L'HISTOIRE = PIERRE LE PENNEC (IV) par Edith PERENNOU .....	17/19
NAPOLEON ETAIT-IL BRETON ? par André Yann DENIS .....	20/21
LIVRES par Joseph CHARDRONNET - Yann BOUESSEL du BOURG .....	22/27

Couverture = "AN ALARC'H" - Bois gravé de X.V. HAAS. Illustrations = YSEULT LE MAHO.

- " GWENN-HA-DU " se veut un journal de combat et de rassemblement de TOUS LES BRETONS.
- " GWENN-HA-DU " n'entend pas se substituer aux autres journaux bretons qui ont leur raison d'être.
- " GWENN-HA-DU " veut simplement GROUPEL et ENTRAÎNER TOUTES LES BONNES VOLONTES et les éléments les plus dynamiques de l'Breav, en collaboration AVEC TOUS, SANS EXCLUSIVE, POUR UNE DEFENSE complète, cohérente et plus efficace du PEUPLE BRETON.

Parution bimestrielle (ISSN 0246 - 3474)

Abonnement annuel (6 N°s) : 150 Francs - Hors Europe (par Avion) : 170 Francs

Directeur : J. LE MAHO. 190 Bis, Avenue de Clichy 75017 - PARIS. (Bro-C'Hall)

## REFLEXIONS SUR UN DESASTRE



Tous les Bretons, même les moins informés de leur histoire, ont ressenti douloureusement l'incendie à Rennes du Parlement de Bretagne. Ceux qui connaissent cette histoire, malgré l'occultation systématique qui en est faite par le système d'enseignement étatisé et centralisé de Paris imposé à toutes les écoles de Bretagne, qu'elles soient publiques ou privées, ont été encore plus affectés que les autres par ce désastre. Le Parlement de Bretagne a été, jusqu'à la Révolution française qui le supprima illégalement, notre "Cour Constitutionnelle". A ce titre, il était le gardien et le maintien des libertés publiques et privées que garantissaient à tous les Bretons sans exception les clauses et les conditions du Traité d'Union entre la Bretagne et la France.

Les gouvernements français qu'ils aient été de droite, de gauche ou du centre, qu'ils aient été républicains ou monarchistes, n'ont jamais aimé les tribunaux constitutionnels. La raison en est simple : c'est que, un jour ou l'autre, inévitablement, ces derniers ne peuvent manquer de s'opposer au pouvoir quasi absolu que l'Etat français, ses ministres et ses administrations ont toujours voulu exercer sur les citoyens. Le Parlement de Bretagne, acclamé par les Etats de Bretagne, assemblée représentative de la nation et du peuple breton, a joué avec succès ce rôle pendant près de trois siècles. Il le fit jusqu'à ce qu'une Révolution française, qui ne tarda pas à oublier et à violer elle-même les beaux principes qu'elle proclamait, ne mit fin par la force aux libertés bretonnes, que ces assemblées défendaient jalousement et réussissaient à sauvegarder.

Ces libertés collectives qui sont les nôtres, chaque Breton, et moins qu'il ne soit ignare, sent confusément aujourd'hui qu'il lui faut les retrouver et les conquérir. La création du Comité Consultatif de Bretagne, sous le gouvernement de Vichy, celle du Conseil Régional et de la Cour Régionale des Comptes sous la Vème République, qui existent toujours, n'ont marqué en réalité que le tout début de cette reconquête. Il nous faut aujourd'hui accroître et élargir les pouvoirs, les attributions, les compétences et les moyens de ces nouvelles institutions.

La chose est d'autant plus urgente que la situation des principales activités "primaires" de la Bretagne, celles de l'agriculture et de la pêche, souffrent d'une crise profonde. Les composantes de l'Etat français d'aujourd'hui sont restées trop diverses, économiquement, humainement et culturellement pour qu'un seul centre de décision et de pouvoir, concentré à Paris, puisse prétendre les représenter toutes également et impartialement. A la Bretagne, dont la place et l'importance dans l'économie européenne est au moins aussi importante que celles de l'Irlande, du Danemark, de la Grèce, du Portugal ou du Luxembourg, il faut une représentation directe à l'échelon européen. Il lui faut une liberté, des structures et des institutions particulières, en un mot un véritable gouvernement qui puisse le lui permettre, à l'égal des Etats que j'ai cités. Faute de cette évolution, faute de cette conquête, nos problèmes particuliers, tant sur le plan économique que sur le plan culturel et social, ne seront jamais valablement reconnus et analysés, et par là même ne pourront être résolus.

En attendant ces lendemains, la visite du Président du gouvernement français a coûté fort cher à la Bretagne, malgré les quelques millions distribués. Il n'y serait pas venu que notre Parlement serait encore debout. Il est certes vain de s'interroger sur les causes de ce sinistre et d'en discuter. Mais beaucoup continueront de s'interroger, et de se demander combien de trafiquants, de profiteurs et de "mégouilleurs", dans cette République autant truffée de scandales que l'est la République italienne, avaient intérêt à ce que les dossiers du juge Van Rykelbeke, qui enquête sur le financement des partis politiques hexagonaux, ne partent en fumée. Il voudrait mieux que Paris lave son linge sale chez lui.

Yann FOUIERE



### MORVAN MANAC'H

1920 - 1994

C'est le 17 Janvier que Maurice Lemoine, pour nous toujours Morvan Manac'h (c'est la forme de son nom qu'il avait choisi) nous a quitté à Deilgirus, près de Dublin, à l'âge de 73 ans.

Il était né à Vannes le 12 Juin 1920. Maître du Bezzern Perrot, il avait trouvé refuge après la guerre en Irlande où il devait se marier et où il eut une fille.

Revenu un temps en Bretagne avec sa famille, il fut professeur d'anglais à Brest dans un établissement privé avant son retour définitif dans son pays d'adoption, un pays qu'il avait toujours aimé. Je l'ai connu Irlandais de cœur, déjà au début des années 40, qu'il avait toujours aimé. Je l'ai connu Irlandais de cœur, déjà au début des années 40, qu'il avait toujours aimé.

Son père, Auguste Lemoine, lui-même professeur, fut arrêté en 1944 parce qu'on ne trouvait pas son fils, et fut emprisonné à sa place pendant un an sans que l'on ait jamais trouvé quoique ce soit à lui reprocher.

C'est je crois en 1941 que j'étais fait la connaissance de Morvan Manac'h, peut-être d'abord à Rennes, mais surtout à Vannes, au cours de l'été, lors d'une randonnée à bicyclette dans le Morbihan. J'étais avec un camarade de collège, fils d'un notaire de La Guerche.

Nous avions passé la nuit à la permanence du P.N.B., et le lendemain matin, Manac'h nous avait mobilisé pour vendre "L'Heure Bretonne" dans les petites villages des alentours. Nous étions devenus amis, et j'ai le souvenir d'un garçon brun, pas très grand, délicat et charmant, réservé et discret, au fin humour. C'était un homme loyal et intègre, prêt à se dévouer jusqu'à la mort pour son idéal, mais toujours lucide ! Très cultivé, bon bretonnant, passionné d'histoire mais aussi musicien. Il ne se séparait jamais de son violon, il l'emmenait partout où il allait et en jouait volontiers. Après la guerre, je le perdais de vue pendant longtemps. Puis je reçus un jour d'Irlande, je ne sais plus en quelle année, deux livres, accompagnés d'un mot sémblable, mais ... sans signature. J'ai toujours pensé que c'était lui qui me les avait envoyés. C'était : "Une histoire de l'armée irlandaise" et le roman de Aodh De Blacan : "The druid's cave" ("La caverne du Druides") que mon ami Ernest Le Berzic devait traduire en breton par la suite, sur ma demande (\*). Je ne savais pas que c'était pour la dernière fois en ce monde. Le temps passe comme le vent ! Il était venu avec sa femme dont je fis la connaissance à cette occasion. Que le Seigneur, qu'il aime, l'accueille pour toujours dans le paradis des Celtes !

Yann BOUESSEL du BOURG

- (\*) - Parus dans la revue "Skol" en 1975

BRETAGNE ET VENDEE

A propos de Charette, quelques réflexions ...

"La Guerre de Vendée" avec, entre autres, le Pays de Retz, se passe aussi en Bretagne. Cette couleur BRETAGNE ne transparaît guère dans le livre de Françoise Kernis : "Monsieur de Charette", paru chez Perrin en 1993. En revanche, très accusée la désastreuse division en cette révolte vendéenne, principale cause de l'échec, avec l'esprit d'indépendance de chaque zone et l'opposition entre les chefs. Non seulement, ils ne se soutenaient guère mais ils se sont même combattus une fois ou l'autre, fait si lamentable qu'on a peine à le croire.

Charette et les Paydretes (du Pays de Retz) ont toujours fait bande à part : ils n'ont pas participé, du peu, à la "Grande Guerre" du début, pas du tout à "La Virée de Galerne". Mais ils ont largement continué le combat en 1794 jusqu'à la fin, marquée par la mort de Charette, fusillé à Nantes le 29 Mars 1796.

Pas question de suivre cette guerre dans les innombrables détails. "Elle était devenue avec le temps une querelle de partisans, où chacun combattait pour soi, sans plus avoir exactement pour quoi" (p. 242). Après la fausse venue du Comte d'Artois (le jeune frère de Louis XVI, futur Charles X), Charette, jamais découragé, déclara à ses officiers : "Il ne nous restera de ressources qu'en nous-mêmes. Nos moyens sont faibles; mais quoi qu'il arrive, nous aurons fait notre devoir." (p. 242)

Après quelques facilités religieuses promises au Traité de La Jaunaye (17 Février 1795), la population, qui a obtenu l'essentiel de cette liberté religieuse dont le refus avait déclenché la guerre, fatiguée de cette lutte sans fin, retrouverait volontiers la paix. Les paysans ne marchent plus que par crainte des dures représailles dont les menacent les chefs de la rébellion, pour qui la suppression de la vie humaine (tant de leur d'ailleurs que de celle des autres) est devenue banalité. Ici ou là, on en est au brigandage et au banditisme, souvent d'ailleurs par nécessité. Mais où est ois lors la sécurité ?

Les chefs vendéens se jalousaient entre eux. Parmi leurs adversaires, certains généraux, même en les combattant, les comprenaient et les respectaient. D'autres chefs "Dieux" se comportaient en politiciens plus qu'en militaires.

Politicien, et méprisé de Charette, Hoche que l'on a tant magnifié à tort comme vainqueur de Quiberon; "En dépit d'une humanité apparente et obéissante, c'était un homme brutal, arriviste et sans trop de scrupules ... fanatique bien décidé à écraser la Vendée. Les royalistes n'avaient donc rien à attendre de lui. Il l'avait montré en laissant fuiller les 748 émigrés de Quiberon", à qui, pour obtenir leur reddition, il avait promis la vie sauve.

On comprend la malédiction de Jean-Pierre Callac'h pour qui cette statue de Hoche sur la grande place de Quiberon, était une provocation à l'égard du pays.

Il y aurait encore tant de choses à dire. Le livre de Françoise Kernis a l'honnêteté d'une grande objectivité, et apporte le pour et le contre à l'égard du personnage qui a été fort discuté. Elle se fait occasionnellement illusion sur Paisyse, dont le rôle a été profondément néfaste pour la Chouannerie. Mais ce n'est pas ici son sujet.

Joseph Chardronnet



UNVANIEZH KOAD KEV

Kevredigezh savet e 1954 gant: Tark Ar Berr hag an Dr Eeal evit dardhel bey koun Yann Vari Perrot krouer Ar BLEUN-BRUG ha bet reter Feiz ha Breiz, an holl Vretoned mary evit o Bro hag emsaverien Iwerzhon a ziskouezas de Lun Fask 1916 e Dalemhent an Trech d'ar Gellad. 4, straed SAINT-MIKAEL 22200 GWENGAMP

FEIZ ha BREIZH

HEP BREZHONEG, BREIZH EBET ! Y.V. Perrot

KEMENNADENN

UNVANIEZH KOAD KEV A BED HECH IZILI, HE MIGNONED HAG AN HOLL VROGAROURIEN DA GEMER PERZH E LIDOU AN 50<sup>vet</sup> DALCH SONJ E SKRIGNAG DA GENVER LUN FASK D'AR 4 A VIZ EBREL 1994. EMGAV DA 11 EUR RESIS ER GROAZ RUZ OFERENN HA BODADEG E KOAD KEV DA 15 EUR. GOULENN A RA AN UNVANIEZH M'EN EM VODO AN HOLL VROGAROURIEN E SKRIGNAG. HA DREIST HOLL AR VREZHONEGERIEN. EVIT ENORIN MEMOR AR RE O DEUS EVEL YANN-VARI PERROT ROET O BUHEZ EVIT BREIZH. HOLL BOBLOU AR BED A ZOUG BRI D'O ARAOGOURIEN, HAROZED HA MERZHERIEN. DA VROADELOURIEN BREIZH, HA DREIST HOLL D'AR VREZHONEGERIEN, DA GOMPREN NE VIJE KET A EHSAV HIZIV PANEVE LABOUR, POAN HAG ABERZH HOR RE GOZH HA DA GENTAN PENN RE AN AOTROU PERROT, TAD SPERDELL HOR BROAD. KOUVIVET EO D'AL LIDOU LUN FASK AR RE HOLL A GAR HA DIFENN BREIZH HA DREIST-HOLL HOR YADUANIK EVIT ADKAVOUT GWRIZIENNOU HAG HENTENNOU HOR POBL E KARANTEZ FEIZ HA BREIZH, BREIZH HA FEIZ, EN ANGERIOU ENKREZUS-MAN PA VEZ GWELLET KIG GWIRION HOR POBL, AL LABOURERIEN DOUAR HAG AR PESKETOURIEN E RISKL BRAS DA VEZAN FLASTRET GANT UR REIZHAD MARCHADOURIEN VRAS HOLLVEDEL O LAZHAN HOLL POBLOU BIHAN AR BED HAG O SEVENADURIOU, O TISTRUJ REIZH AR BED HOLL EN ANV TOUJELLWELIOU DIAOULEK AR "MODERNELEZH SAKR HA SANTEL" GANT HE SORBIENNOU DIFROUEZHUS HA GAOUJAT, OCH ENORIN UN DOUE HEPEK : AN DOUE ANVET "DOLLAR".

Notenn : An dud a fell dezho kemer perzh e-barzh ar pred a-gevret e dia kas dre rel ur chekenn 80 lur d'an Tenzorer JEAN YVES CALLAC Convenant bras BUHULIEN 22300 LANNION

COMMUNIQUE

L'UNVANIEZH KOAT KEV INVITE TOUS SES ADHERENTS SES AMIS ET TOUS LES PATRIOTES BRETONS A PRENDRE PART AUX CEREMONIES DU 50<sup>eme</sup> DALCH SONJ LE LUNDI DE PAQUES 4 AVRIL 1994 A SCRIGNAC.

REUNION A 11 HEURES PRECISES A LA CROIX ROUGE ASSEMBLEE ET MESSE A KOAT KEO A 15 HEURES.

L'UNVANIEZH KOAT KEV DEMANDE QUE TOUS LES PATRIOTES BRETONS SE RASSEMBLENT POUR HONORER LA MEMOIRE DE CEUX QUI COMME YANN VARI PERROT ONT DONNE LEUR VIE POUR LA BRETAGNE. TOUS LES PEUPLES DU MONDE HONORENT LEURS HEROS ET LEURS MARTYRS. AUX PATRIOTES BRETONS, NOTAMMENT ET SURTOUT LES BRETONNANTS, A COMPRENDRE QU'IL N'Y AURAIT PAS D'EHSAV AUJOURD'HUI S'IL-N'Y-AVAIT PAS EU LE TRAVAIL, LA PEINE DE NOS ANCIENS ET EN PREMIER LIEU CELUI DE YANN VARI PERROT.

TOUS CEUX QUI AIMENT ET DEFENDENT LA BRETAGNE SONT INVITES ET PARTICULIEREMENT NOTRE JEUNESSE POUR QU'ELLE RETROUVE LES RACINES ET LES CHEMINS DE NOTRE PEUPLE BRETON DANS L'AMOUR DE FEIZ HA BREIZH. BREIZH HA FEIZ DANS LES TEMPS INQUIETANTS QUE NOUS VIVONS OU LA CHAIR MEME DU PEUPLE BRETON, LES PAYSANS ET LES PECHEURS, SONT MENACES DE DISPARITION FRAPPES PAR UN SYSTEME MARCHAND MONDIALISTE ET TUEUR DE "LIBRE ECHANGE" QUI BROYE TOUS LES PEUPLES ET LEURS CULTURES, ET LA NATURE TOUTE ENTIERE AU NOM DES DIABOLIQUES MIRAGES, DES EPEHERES PROMESSES D'UNE " SACRO SAINTE MODERNITE ", DESTRUCTRICE, TROMPEUSE ET ILLUSOIRE. HONORANT COMME SEUL DIEU UNIQUE, LE DIEU DOLLAR.

Note : Les personnes qui veulent participer au repas en commun doivent impérativement envoyer un chèque de réservation de 80 F au Trésorier M. JEAN YVES CALLAC Convenant bras BUHULIEN 22300 LANNION « KOUFLOU DU A ZO WAR AR FEIZ, KOUFLOU DU A ZO WAR VREIZH, MET N' EUS KOUFLOUEN EBET N' EUS FORZH PEGEN DU E VETE HEP UR YEVENN ARCHANTET GANT AN HEOL. A ZO A-DREVY: AR C'HOUFLOU DU A DREHENDI. AR FEIZ HAG HOR BREIZH A SKEDO » Y.V. PERROT

## HISTOIRE DU PARLEMENT DE BRETAGNE

### LE PARLEMENT DUCAL

Au temps de l'indépendance de la Bretagne, il existait depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle au moins une juridiction supérieure créée par les Ducs de Bretagne et nommée Parlement.

Cette juridiction composée de vingt-deux "Conseillers du Duc" avait à sa tête un Président nommé "Juge universel de Bretagne". Mais ce Parlement n'était réuni qu'à intervalles irréguliers.

Pour remédier à l'inconvénient de sessions irrégulières, le Duc François II, par édit du 22 Septembre 1485, décida que le Parlement siégerait désormais chaque année à Rennes du 15 Juillet au 15 Septembre.

### LES GRANDS JOURS DE BRETAGNE

La Bretagne ayant été vaincue par les armes à Saint-Aubin-du-Cormier en 1488, Charles VIII parvint à faire annuler le mariage d'Anne de Bretagne, héritière du Duché avec Maximilien d'Autriche, "roi des Romains" et futur Empereur, et la contraignit à l'épouser. Mais s'il avait vaincu l'armée bretonne, il n'avait pas vaincu l'esprit indépendant des Bretons et pour lutter contre toute velléité de séparation, il s'efforça de bouleverser les institutions bretonnes et notamment la justice. Il révoqua la moitié des Conseillers bretons, qui furent remplacés par juges français et édicta le 22 Novembre 1492 que les décisions prises par la Cour pourraient désormais être portées en appel devant le Parlement de Paris. La haute juridiction bretonne n'était donc plus une Cour souveraine. Elle ne siégeait plus qu'une trentaine de jours par an, aux "Grands Jours".

Ce système fut la source de grandes lenteurs judiciaires. On disait alors que "les procès pesaient du père aux enfants". On pétitionna pour rapprocher la justice des justiciables.

François I<sup>er</sup> accepta de faire une première concession en 1534. Il avait obtenu des Etats de Bretagne le rattachement de la Bretagne à la France, mais avait dû en contrepartie s'engager à maintenir les lois et les privilèges de la Bretagne. Le traité stipulait entre autre que les justiciables ne seraient jamais entraînés à plaider hors de Bretagne. La Cour de Bretagne retrouvait donc sa souveraineté. Elle continuait à siéger à Rennes. Mais le nombre des "Grands Jours" restait trop faible et était source d'un embouteillage de plus en plus important.

Henri II finit par céder aux représentations qui lui étaient régulièrement faites à ce sujet. Par un édit de Mars 1554, il érigea en Bretagne un Parlement, qui fut installé à Rennes le 2 Août 1554. Il était composé de 39 magistrats : 4 présidents, 32 conseillers, 2 avocats généraux et 1 procureur général. Le nombre de conseillers sera rapidement augmenté, de 8 en 1556, de 4 autres en 1557 jusqu'à atteindre 94 en 1724. Ces créations d'offices ne se firent pas sans heurts car les conseillers voyaient leurs revenus diminuer en même temps que leur effectif augmentait. Mais les Rois avaient besoin d'argent et la création d'offices en procurait ...

Tous les conseillers du Parlement de Bretagne étaient issus de la noblesse à la différence du Parlement de Paris, qui recrutait des membres presque exclusivement dans la bourgeoisie. En revanche, le Roi avait voulu se protéger contre les velléités d'indépendance de la Bretagne et avait maintenu la règle selon laquelle la moitié seulement des conseillers seraient de souche bretonne, les autres et notamment tous les présidents devaient être français. En réalité, cette distinction entre conseillers "originaires" et "non originaires" s'atténua avec l'autorisation bientôt donnée aux magistrats de vendre et de transmettre leur office. Il se créa ainsi de véritables dynasties de magistrats et les "non originaires" devinrent bientôt plus Bretons que les Bretons de souche.

Henri II avait des raisons de croire que les pouvoirs accordés au Parlement mettant un jour en échec le pouvoir royal. Ses successeurs l'apprendront au XVIII<sup>ème</sup> siècle à leurs dépens. De fait, la compagnie des magistrats avait été dotée non seulement de pouvoir judiciaire mais également d'un pouvoir législatif et même politique.

Sur le plan judiciaire, la Cour était souveraine. Ses décisions étaient rendues en dernier ressort et ne pouvaient être attaquées que par la voie du pourvoi en Cassation devant le Conseil d'Etat.

Le Parlement avait sur le plan législatif le pouvoir de règlement dans deux domaines. Il pouvait prendre des arrêts de règlement judiciaire, arrêts de principe destinés à trancher une question de droit ou à fixer une jurisprudence. Il pouvait encore rendre des arrêts de règlement à caractère administratif. Ils intervenaient dans les domaines traditionnels de la police administrative : santé, hygiène, sécurité, etc ... Tous ces règlements assortis de sanctions pénales avaient force de loi en Bretagne.

Sur le plan politique, le Parlement devait, comme tous les autres Parlements, enregistrer tous les actes législatifs du Roi. Il vérifiait ces actes et rendait un arrêt ordonnant l'enregistrement, c'est-à-dire leur transcription sur un registre. Les arrêts ainsi enregistrés étaient rendus exécutoires en Bretagne. Le Parlement pouvait refuser l'enregistrement et présenter des remontrances au Roi. Le Roi pouvait passer outre et contraindre le Parlement à enregistrer, mais le pouvoir royal restait limité par le traité d'union de la Bretagne à la France (1532). Le Parlement de Bretagne plus sans doute qu'aucun autre utilisait largement son droit de remontrance et sera même souvent en conflit ouvert avec le pouvoir royal à partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

### LE PARLEMENT ET LA LIGUE (1589-1598)

Les magistrats furent tout d'abord répartis en deux sections. L'une siégeait à Rennes aux mois d'Août, Septembre et Octobre, l'autre à Nantes en Février, Mars et Avril. Des magistrats assuraient des vacations en dehors de ces périodes pour expédier les affaires criminelles. Heureux temps pour ces magistrats qui ne travaillaient que trois mois par an ! Mais ce repos ne fut que de courte durée. Les séances devinrent semestrielles en 1600 (Février à Juillet et Août à Janvier) et elles devinrent annuelles à partir de 1724.

Ce système d'alternance de séances entre Rennes et Nantes fut la source d'une concurrence acharnée entre les deux villes, qui tentaient de faire fixer les deux séances dans leurs murs. Nantes triompha d'abord et les deux séances se tinrent à Nantes de 1557 à 1561, mais Rennes reprit le dessus et le Parlement ne quitta plus Rennes à partir de 1561 à l'exception de quinze années pendant lesquelles le Parlement fut exilé à Vannes sous le règne de Louis XIV. Le Parlement siégeait à Rennes dans le couvent des Cordeliers situé près de l'actuelle place du Palais. Ce n'est qu'en 1616 que l'on posa la première pierre du Palais.

Il y avait à l'origine une seule chambre : la "chambre des plaids" où l'on plaidait, mais dès 1557, le Parlement fut divisé en deux chambres : la "Grand Chambre" ou chambre des plaidoyers et la "Chambre des Enquêtes" chargée d'instruire les affaires jusqu'aux plaidoiries. En 1575 sera créée la "Chambre des Tournelles" (où l'on siégeait à tour de rôle), chargée de juger les affaires criminelles, et en 1580, la "Chambre des Requetes" chargée tout d'abord de juger les demandes adressées à la justice au début des procès puis de juger mais à charge d'appel les causes des justiciables ayant le privilège d'être jugé en premier ressort par le Parlement. En 1724, on dédoubla la Chambre des Requetes, ce qui porta à six le nombre des chambres.

### LE PARLEMENT ET LA LIGUE (1589-1598)

Le Parlement comme l'ensemble de la Bretagne n'aimait guère les protestants. En 1568, on purgia le Parlement de tous ses huguenots. Treize conseillers furent exclus. Cela ne l'empêcha pas pour autant de rester fidèle au Roi Henri III, puis à son successeur le huguenot Henri IV que le Parlement supplia cependant de se convertir.

La Bretagne avait pourtant en grande partie suivi le parti de la Ligue et refusé un Roi protestant. Son gouverneur, le Duc de Mercœur, qui profitait de l'anarchie générale pour tenter de rétablir l'indépendance de la Bretagne à son profit, avait soulevé une bonne partie des Bretons contre le Roi. Mais le Parlement refusa de le suivre et fit interdire de rentrer dans la Ligue. Il fut même le seul corps à s'opposer à Mercœur, qu'il déclara coupable de lèse-majesté. Il faut souligner le courage des parlementaires qui en adoptant cette position, prenaient de grands risques pour leurs personnes et leurs biens, puisqu'ils se plaçaient entre les fous des fanatiques protestants et des ligueurs. Mercœur fit confisquer les biens des parlementaires en représaille. Le Parlement était alors complètement isolé et n'avait plus d'autorité que sur la ville de Rennes.

En 1590, Mercœur créa son propre Parlement dont le siège fut fixé à Nantes. Le "Parlement de la Ligue" était composé de 24 magistrats, 11 transfuges venus de Rennes et 13 recrutés. Ce Parlement n'eut cependant jamais d'autorité en cette période d'anarchie.

Les deux Cours rivales ne se firent pas de cadeau : le Parlement de Rennes condamna les magistrats de Nantes "à être traînés sur la chaise, pendus et étranglés". Le Parlement de Nantes répondit en ordonnant que l'arrêt de Rennes serait brûlé publiquement et ses cendres jetées au vent.

Avec la conversion d'Henri IV, tout rantra bientôt dans l'ordre, les magistrats de Nantes furent amnésiés et purent retrouver leur siège à Rennes, à l'exception du Président Carpentier qui resta exilé. On imagine que l'ambiance devait quand même être assez fraîche entre "les pendus et les brûlés" !

### LE PARLEMENT ET LA FRONDE (1649-1651)

Le Parlement avait d'abord accueilli favorablement la régente Anne d'Autriche et son ministre Mazarin. Mais les guerres de la régence coûtèrent cher et des exactions furent commises pour faire rentrer l'argent. Ces abus donnèrent lieu à des protestations du Parlement de Bretagne. Par ailleurs, Mazarin voulut mettre en place des intendants, ce qui provoqua les foudres des Parlements qui voyaient là une atteinte à leur souveraineté et en Bretagne une atteinte à la Constitution bretonne.

A nouveau, cette nomination donna lieu à de véhémentes protestations du Parlement de Bretagne. Mazarin, fort mécontent, fit casser les arrêts du Parlement et fit demander cinq conseillers à Paris pour mettre les choses au point. Le Parlement s'y refusa, épaulé par le Parlement de Paris. C'était la révolte, la Fronde parlementaire. Le peuple de Paris se souleva pour défendre le Parlement. Mazarin dut céder. Les intendants furent supprimés et les cinq conseillers furent renvoyés en Bretagne.

A nouveau, cette nomination donna lieu à de véhémentes protestations du Parlement de Bretagne. Mazarin, fort mécontent, fit casser les arrêts du Parlement et fit demander cinq conseillers à Paris pour mettre les choses au point. Le Parlement s'y refusa, épaulé par le Parlement de Paris. C'était la révolte, la Fronde parlementaire. Le peuple de Paris se souleva pour défendre le Parlement. Mazarin dut céder. Les intendants furent supprimés et les cinq conseillers furent renvoyés en Bretagne.

là-dessus se greffa la Fronde des Princes. Cette fois, le Parlement eut une attitude mitigée. Mazarin était détesté mais pour autant les Conseillers ne voulaient pas la guerre civile. Le Parlement interdit la levée des gens de guerre mais il condamna Mazarin au banissement (1649) et il le déclara coupable de lèse-majesté (1651).

Le Parlement détestait également le maréchal de la Meilleraye, lieutenant général de Bretagne, homme de Mazarin. Celui-ci le leur rendait bien. La Meilleraye n'hésita pas à venir provoquer les Conseillers et troubler les séances du Parlement. Le Parlement avait décidé de refuser de céder à sa présence. La Meilleraye prit donc plaisir à se présenter tous les jours ce qui paralysait la justice. Des procès aigre-doux étaient échangés de part et d'autre, pendant ce temps, les justiciables attendaient ... L'incident dura vingt jours, personne ne voulant céder et il fallut des ordres du Roi pour faire cesser ce manège.

CONFLIT ENTRE LE PARLEMENT ET LES ETATS (1651-1661)

Les gentilhommes bretons étaient dans l'ensemble restés fidèles au Roi et n'avaient pas rejoint le rang des frondeurs. Ils désapprouvaient la révolte des Parlements et une tension se développa entre le Parlement et les Etats de Bretagne. Les Etats votaient le "don gratuit", c'est-à-dire les impôts qui étaient demandés par le Roi. Le Parlement s'avisait de contrecarrer leurs décisions. Il alla jusqu'à interdire la réunion des Etats, outrepassant ainsi gravement ses pouvoirs. Il fallut cette fois encore une intervention du pouvoir royal pour pacifier les esprits.

LA REVOLTE DU PAPIER TIMBRE - LE PARLEMENT EXILE (1675-1690)

Louis XIV, dont les finances étaient toujours trop basses, adressa aux Parlements une vingtaine d'Edits, dont l'objet était de percevoir de nouveaux fonds. Un Edit prévoyait notamment la création d'un papier timbré qui devait être utilisé désormais pour la rédaction des actes authentiques et judiciaires. Les Etats obtinrent de racheter les Edits. Moyennant le versement immédiat d'une forte somme, le Roi s'engageait à ne pas lever ces nouvelles taxes en Bretagne. Ce rachat eut lieu en 1673, mais dès 1674, Colbert rétablit les Edits sans l'accord des Etats. Le Parlement protesta des enregistrements, mais il décida de présenter des lettres de représentation contre les Edits. Le rétablissement des Edits provoqua le soulèvement du peuple de Rennes qui, Procureurs en tête, investit le Parlement et mit à sac le bureau du papier timbré qui se trouvait dans les salles basses du Palais. L'ordre fut rapidement rétabli et le Parlement défendit les attroupements. Le Duc de Chaulnes, gouverneur de la Province, accusait cependant le Parlement de pactiser sourdement avec la révolte qui s'était étendue en Basse Bretagne. Il estimait que le Parlement mettait trop peu d'empressement à poursuivre les meneurs de la révolte. Ceux-ci furent pourtant sévèrement condamnés.

La révolte fut réprimée de la manière la plus odieuse. La ville de Rennes fut occupée pendant des mois par des soldards qui commirent les pires exactions, des femmes furent violées, des enfants rôtis sur une broche... Le Roi ordonna que l'on chasse de la ville les habitants des faubourgs révoltés avec défense de les héberger et que l'on rase tout le quartier... Le Parlement, à qui rien ne pouvait pourtant être reproché, fut exilé à Vannes pour punir la ville de Rennes, qui vivait en grande partie des dépenses de la foule des plaideurs. Le Parlement dut démembrer : douze chariots escortés de mousquetaires emportèrent les registres du greffe, les sacs de procès, tout le matériel et même les "superbes tapisseries du Palais"... Les avocats, les procureurs, les magistrats quittèrent la ville pour aller faire la fortune de Vannes.

L'exil dura quinze ans. Il fallut la générosité du Parlement envers le Roi, toujours en mal d'argent, pour obtenir son retour dans le magnifique Palais resté endormi.

LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC (1717-1719)

Les châtimens épouvantables infligés par Louis XIV avaient impressionné et réduit au silence les Etats et le Parlement, mais après sa disparition, les Etats relèverent la tête et recommencèrent à faire valoir leurs droits. En 1717, ils refusèrent de voter le don gratuit exorbitant exigé par le Régent. Le Maréchal de Montesquiou (d'Arctagnan), était alors gouverneur de Bretagne. Ce vieux militaire manqua de souplesse. Il voulait passer outre et ordonna la dissolution des Etats portant ainsi illégalement atteinte à la Constitution bretonne. Mais les impôts n'étaient pas votés, on fit rendre un arrêt par le Conseil du Roi ordonnant la levée des impôts ordinaires. Le Parlement refusa d'enregistrer cet arrêt et adressa des remontrances au Régent. Alors le maréchal fit venir des troupes et annonça que les impôts seraient levés de force. Le peuple qui se soulevait des excès de 1675, prit peur et les magistrats cédèrent. Mais pour autant, ils n'abandonnèrent pas le combat. Montesquiou fut mis en quarantaine. Toute la société lui tournait le dos. Il n'était jamais reçu et personne ne répondait à ses invitations, ce qui, dans cette société du XVIIIème siècle, était très humiliant. Le "coup d'épée rennais" est depuis resté célèbre !

Par ailleurs, les impôts rentraient mal et le Régent doit finalement céder et rappeler les Etats en 1718. Cependant les mêmes causes produisant les mêmes effets, les Etats ne voulurent pas davantage voter les nouveaux impôts. Le Parlement, solidaire des Etats, présenta des remontrances et fit interdire de lever les nouveaux impôts. Une fois de plus, le maréchal de Montesquiou voulut parvenir à ses fins au moyen d'illégalités flagrantes. Il fit donner l'ordre aux 60 meneurs les plus en vue de quitter les Etats et fit délivrer 16 lettres de cachet aux parlementaires les plus mordants, mais ceux-ci accueillirent l'exil avec courage. L'un d'eux, du Plessis de Grandcan, accueillit la lettre avec panache, déclara que cette lettre d'exil lui "faisait plus de plaisir qu'une pension". L'ordre fut également donné de lacérer les arrêtés du Parlement.



CHARLES DE BATZ, COMTE D'ARTAGNAN.

LE PARLEMENT ET L'EGLISE (1730-1761)

Ces exactions ne firent qu'augmenter la révolte des Bretons, qui, par centaines, signèrent un "Acte d'Union pour défendre l'indépendance bretonne" et rétablir les privilèges de la Province. Une consécration se développa dans toute la Bretagne avec à sa tête un magistrat, le Conseiller de Lambilly. Des armes et des troupes devaient débarquer d'Espagne et épauler les révoltés bretons.

Mais ce soulèvement fut étouffé dans l'œuf et des poursuites judiciaires furent ordonnées contre les conspirateurs. Le juge naturel aurait dû être le Parlement mais beaucoup de ses membres étaient parents ou complices des conjurés, ce qui rendait difficile l'instruction. Le Régent institua un tribunal d'exception pour juger les conjurés. Une "Chambre Royale", composée de fonctionnaires de l'Etat, fut chargée de juger ce crime d'Etat... Les condamnations tombèrent. Il y avait 147 inculpés. Sept furent condamnés à mort et quatre eurent la tête tranchée : le Marquis de Pontcallec, Messieurs de Montlouet, de Talhouët, et du Couëdic. Lambilly fut condamné à mort par contumace. Vingt-six charges de conseillers furent supprimées.

L'AFFAIRE DE BRETAGNE (1760-1770)

A mesure que l'on avance dans le XVIIIème siècle, le Parlement va s'opposer de plus en plus à l'absolutisme royal. Le Parlement refuse d'enregistrer des edicts qui créaient de nouveaux impôts non approuvés par les Etats conformément à la Constitution bretonne. Les Etats et les Parlements s'étaient à cette époque solidarisés. Le Parlement s'attira les foudres du pouvoir, mais continua de résister en décidant de cesser son service. Pour tenter de briser la résistance, le Roi Louis XV fit convoquer tout le Parlement à Versailles. Afin de pourvoir au frais de voyage que le Roi ne payait pas, le Parlement dut emprunter 60.000 livres... Le 18 Mars 1765, 80 Conseillers revêtus de leur robe rouge et de leur écharpe d'hermine furent introduits devant le Roi, qui les sermona vertement et leur ordonna de reprendre leur service.

Mais c'était oublier la ténacité et la fierté bretonnes. Le Parlement répondit à ces sermones par une démission en bloc. Sur 85 magistrats, seuls 12 refusèrent de démissionner. Ils furent honnis dans toute la Province, mis au ban de la société et tournés en dérision. On les surnomma les "Ife", nom tiré des initiales de "Jean Fautre". Le gouverneur de Bretagne, le Duc d'Aiguillon reçut ordre de constituer un nouveau Parlement. Il ne réussit jamais à trouver plus de 57 membres et toute la Bretagne se gaussait de ce Parlement fantôme, surnommé par dérision le "Parlement d'Aiguillon" ou le "Parlement croupion".

LE SUPPLICE DE PONT-KALLEG ET DE SES COMPAGNONS A NANTES



Bretagne - 1770. Supplice de Pont-Kallec et de ses compagnons à Nantes. (Bois gravé de Jeanne Malivel)

Mais l'affaire allait singulièrement s'envenimer. Le ministre Saint-Florentin reçut de Rennes des billets anonymes écrits de manière grossière et malhabile : "Die à ton Maître que malgré lui nous chasserons les 12 J et toy aussi. Tu es JF autant que les 12 JF magistrats qui ont échappé à la déroute générale. Rapporte ceci à Louis pour qu'il connaisse donc nos affaires et puis écris en son nom mais sans son ad balles lettres aux 12 JF magistrats". Le ministre crut reconnaître l'écriture du Procureur Général La Chalotais. Des experts confirmèrent ses soupçons. Il était pourtant évident, au vu de la forme et du fond de ces billets, qu'ils n'avaient pu être rédigés par un homme digne et cultivé comme La Chalotais. Mais on était trop heureux de trouver la matière à briser la résistance bretonne.

Sans plus attendre informé, le Roi fit arrêter et jeter dans un cul de basse fosse le Procureur Général La Chalotais. Et pour faire bonne mesure, on arrêta également son fils, trois procureurs furent embastillés et 45

9

==== grenn-ha-du =====  
Conseillers furent exilés.

La Chalotais parvint à rédiger et faire paraître un mémoire en défense en écrivant sur un papier d'emballage avec son sang et un cure-dent.

Les Etats de Bretagne, le Parlement de Paris soutinrent les magistrats bretons de tout leur pouvoir. Mais Louis XV ne voulait pas céder. Ce fut finalement la force d'inertie qui vint à bout du pouvoir royal. Les Etats ne fonctionnaient plus, l'argent ne rentrait mal, la justice était paralysée. Le Bailliage d'Aiguillon lui-même, qui voyait son impuissance, réclamait le rappel du Parlement.

Louis XV dut céder. Il décida que le procès de La Chalotais ne serait pas poursuivi, mais que celui-ci resterait exilé. Le 10 juillet 1769, le Parlement fut rappelé. Ce furent alors huit jours de fêtes. La ville fut illuminée. Il y eut danses et feux de joie sur la Place du Palais, qui était illuminée de 18.000 lanternes, 369 corps de toutes sortes vinrent solennellement féliciter les parlementaires.

Fort de son succès, le Parlement alla même jusqu'à commencer le procès du Duc d'Aiguillon, prévenu d'avoir sollicité des témoins contre les magistrats accusés. Le Roi dut mettre un terme à cette initiative, mais la Bretagne était débréchée par le Duc d'Aiguillon humilié.

#### LE PARLEMENT MAUPEOU (1771-1774)

Ces incidents répétés entre le pouvoir royal et les Parlements incitèrent les ministres à briser les Parlements. Maupeou décida de les supprimer. Le 25 Octobre 1771, on signa cette décision aux Conseillers. Les épices ne seraient plus versées. Les Juges seraient désormais nommés par le Roi et payés par lui. Les magistrats protestèrent contre ce coup d'Etat, mais ils reçurent des lettres de cachet les renvoyant sur leurs terres. On forma une nouvelle Cour composée des anciens "Ife" et d'anciens membres du bailliage d'Aiguillon.

Le Parlement était réduit à 40 membres. Les Etats de Bretagne reprit la défense du Parlement en refusant de voter le crédit destiné à assurer le traitement des nouveaux magistrats. Les troubles recommencèrent.

Louis XV mourut en 1774 et Louis XVI, sous la pression de l'opinion publique, rappela les anciens Parlements et rendit la liberté à La Chalotais, qui retrouva ses fonctions. Le retour du Parlement fut un nouveau triomphe et La Chalotais fut acclamé comme un héros national. Deux cents jeunes gens à cheval et vingt-deux carrosses remplis de gens nobles étaient venus à sa rencontre.

#### LES GRANDS BAILLIAGES (1788)

Il n'y eut pas de nouveaux incidents jusqu'à la veille de la Révolution. Cependant, les caisses de l'Etat étaient vides et Lonéme de Brienne imagina en 1787 de lancer un grand emprunt. Les Parlements refusèrent de l'enregistrer et présentèrent des remontrances, faisant pression pour que l'on convoque des Etats Généraux. Brienne décida alors de briser cette résistance. L'organisation judiciaire fut réformée en profondeur en 1788. La Bretagne fut divisée en trois grands bailliages situés à Nantes, Rennes et Quimper. Le Parlement ne devait plus juger que les affaires importantes en appel. Le nombre des Conseillers était réduit à 48. Le Parlement perdait le droit d'enregistrer et de présenter des remontrances et il était momentanément suspendu.

Le Parlement soutenu par les Etats fit valoir qu'on ne pouvait toucher à l'organisation judiciaire bretonne sans le consentement des Etats. Le traité d'Union de la Bretagne à la France le prévoyait expressément.

Le Roi voulut imposer sa réforme et envoya des commissaires et la troupe dans la ville de Rennes, ce qui provoqua une véritable émeute. Douze gentilhommes furent envoyés au Roi pour protester et rappeler les prérogatives de la Bretagne. Ils furent jetés à la Bastille.

L'agitation ne fit qu'augmenter et le Roi fut contraint de convoquer les Etats Généraux et de renvoyer Brienne. Le premier acte de Necker, son successeur, fut d'abroger la réforme de Brienne et de rendre aux Parlements leur pouvoir. L'autorité royale était une nouvelle fois battue en brèche.

#### LA SUPPRESSION DU PARLEMENT (1789-1790)

La convocation des Etats Généraux ne se fit pas sans difficulté en Bretagne. La noblesse refusa de députer au motif que l'on portait atteinte à la Constitution bretonne, les députés n'ayant pas été désignés par les Etats de Bretagne. La règle étant que les députés bretons qui participaient aux Etats Généraux représentaient, non pas un ordre, mais la nation bretonne, ceci de façon à faire bloc au pouvoir central. La position de la noblesse était exacte en droit mais le Tiers y voyait plutôt une volonté de conserver ses privilèges plutôt qu'une volonté sincère de protéger la Constitution bretonne.

Lors de la nuit du 4 Août et dans l'euphorie collective, les députés bretons, désignés de manière irrégulière et sans aucun mandat, écrivirent et abandonnèrent les privilèges de la Bretagne. Ils firent don et abandon en quelque sorte de la Constitution bretonne, acte manifestement illégal contre lequel le Parlement s'insurgea immédiatement.

L'Assemblée Nationale ordonna aux Parlements de s'ajourner le 3 Novembre 1789. Le Parlement de Bretagne refusa d'enregistrer ce décret. Dix magistrats furent mandés devant l'Assemblée où ils défendirent avec opiniâtreté

==== grenn-ha-du =====  
les droits de la Province.

Mais ils furent écrasés par la masse des orateurs, Mirabeau en tête. Ceux-ci accusèrent habilement les magistrats bretons de n'agir que pour défendre leurs privilèges de nobles. Les membres du Parlement furent déclarés "inhabiles à remplir aucune fonction, tant qu'ils n'auraient pas prêté serment de fidélité à la Constitution". Un mois après, le 3 Février 1790, le Parlement était supprimé et remplacé par une "Cour supérieure provisoire". Le droit s'inclinait devant la force et on sait que rien n'arrête plus l'abus lorsque c'est la force qui régit.

\* \*

La conduite du Parlement de Bretagne a été critiquée. Certains l'ont accusé de ne chercher à défendre que ses privilèges de caste.

D'autres l'ont accusé de provoquer la dégradation de l'autorité royale et même de contribuer à la chute de la monarchie. Ces critiques méritent d'être étudiées et ce n'est écartées. Il ne faut pas perdre de vue que la Bretagne bénéficiait d'une situation particulière. Elle était liée à la France par le traité de 1532, contrat de droit public créant des obligations à la charge de la France. Or si l'on réfléchit, le Parlement était le gardien du Droit et le gardien de ce traité qu'il avait le devoir de défendre. C'est finalement ce qu'il a toujours cherché à faire. Il a défendu l'autorité royale menacée lorsque les ligueurs, puis les Princes ont cherché à la renverser pendant les guerres de religion et la Fronde. Mais il a défendu les droits de la Bretagne que le pouvoir royal n'a cessé de taquiner et d'écraser surtout à partir de Louis XIV. Les parlementaires ont défendu ces droits au prix de leurs biens et de leur liberté. Les confiscations de biens, l'exil, les lettres de cachet, la Bastille ne leur ont pas été épargnées. Finalement, leur ténacité dans la lutte pour les libertés bretonnes a toujours eu raison des abus d'autorité. Mais le combat des parlementaires n'a été victorieux que lorsqu'il s'est confondu avec le combat des autres parlementaires de France qui ne défendaient pas les mêmes intérêts. Lorsque les parlementaires bretons ont dû seuls défendre la Constitution bretonne, ils ont été écrasés.

Jean BUIHOURDIERE

#### HISTOIRE

Souvent des savants, ou plus exactement des érudits, proclament gravement que l'Histoire est une science, comme si elle se jugeait diminuée dans leur propre valeur, si elle ne l'était pas. Pourtant, à s'en tenir à la logique et aux définitions, elle ne l'est pas. La science est une connaissance par les causes. Autrement dit, les causes étant posées, l'effet doit suivre automatiquement toujours dans la même ligne.

Il est dans le rôle de l'historien de connaître les causes des événements. Mais connaître les causes et connaître par les causes, cela fait deux... L'Histoire rentre dans ce qu'en philosophie on appelle plutôt une discipline, un ensemble d'enseignement dans une ligne donnée. C'est pourquoi il faut y avoir, de la part des historiens des exposés très différents d'une même série de faits, ce qui ne serait pas possible si elle était une science.

En revanche, il existe ce qu'on appelle, à juste titre, "les sciences auxiliaires de l'Histoire" : archéologie, linguistique, paléontologie, égyptologie, épigraphie, paléographie, numismatique etc., toutes études de spécialistes, soumises à des règles d'exercice très précises, apportant des conclusions, où l'historien, lui, trouve son bien et enrichit son art de les classer, de les "organiser", de les interpréter pour les proposer au lecteur. Voilà un travail qui n'est déjà pas si mal et exprime les qualités et la vraie valeur de l'historien.

Joseph CHARDONNET

#### BAVARDAGE

Francis Favereu : Bretagne contemporaine : Langue, culture, identité

Retransmission de causeries à l'université de Rennes II. Beaucoup de choses, de bonnes choses, et même beaucoup de bavardages et de redites. Il paraît d'ailleurs que c'est voulu. Moi j'vais bien... Qu'en pensez-vous ?

Une simple mention parlant des travaux de René Caillé sur "l'histoire romancée". Donc ce sont les siens à lui, Favereu, qui ne le sont évidemment pas...

Caillé a écrit : Bretons d'aujourd'hui. 1936 (écrit). Grenn-ha-Du. 1938 (écrit). Les Chevaliers de la Table Ronde. 1949 (écrit). Complot pour une République bretonne. 1967 (écrit) : La Révolution bretonne permanente 1969. Au village des carottes à mort. 1970 (prix "La Bretagne Libre"). Les Bretons des murs : le FLB devant la Cour de Sécurité de l'Etat. 1973. Les quatre derniers ont paru aux Editions de la Table Ronde, ce qui n'est rien...

Mais voilà : Caillé a dû oublier que, même en 1973, toute vérité n'est pas bonne à dire. Concluez... D'ailleurs, même en 1994, il est des sujets encore tabou, c'est-à-dire qui sont assujettis à la vérité "officielle". Car, ceux qui ont étudié l'Histoire savent que cela existe "la vérité officielle", et sous tous les régimes.

Joseph CHARDONNET

LE PRINCIPE D'EGALITE

Le 21 février dernier, deux patriotes bretons ont attaqué devant le Tribunal Administratif de Nantes un certain nombre de décisions du conseil régional de la région dite des pays de la Loire.

Ce principe d'égalité qui a été fortement souligné par le Conseil Constitutionnel lors du débat sur la révisions de la loi Falloux, implique que toutes les personnes placées dans une situation comparable bénéficient d'avantages identiques, sauf si des nécessités d'intérêt général, en rapport avec l'objet de la loi, imposent une différence de traitement.

Or le découpage administratif actuel qui isole les habitants de la Loire Atlantique, officiellement reconnus comme Bretons, de la région administrative dite "Bretagne" contrevient au principe d'égalité en ne respectant pas ses exigences.

Dès sa séance du 24 février 1994, le Tribunal Administratif de Nantes a déclaré cette demande irrecevable et l'a notifié aux requérants le jour-même.

Cette décision étant motivée par le fait que "l'intérêt des demandeurs n'était pas personnel, direct et certain, les décisions attaquées n'étant pas susceptibles de leur faire grief personnellement et directement."

De ceci il résulte que le pouvoir est sur la défensive et qu'il refuse de voir s'instaurer un véritable débat sur la légalité des découpages administratifs, en particulier celui qui sépare la Loire Atlantique des autres départements bretons.

S'il est admis que ces découpages peuvent faire grief, personnellement et directement, à un certain nombre de citoyens, c'est la légitimité de l'arrêté ministériel du 28 octobre 1956 et des décrets et lois qui ont successivement repris ces découpages, qui est mise en cause.

Il faut donc nous employer dès maintenant, à trouver dans les décisions des deux conseils régionaux de Bretagne administrative et des pays de la Loire, celles qui sont susceptibles d'être attaquées devant les tribunaux administratifs de Rennes et de Nantes aux motifs mentionnés précédemment.

Nous sommes persuadés que dans un état qui se veut "de droit" cette voie légale est sans doute une des plus certaines pour parvenir à la réunification administrative des cinq départements de la Bretagne Historique.

Le Président du C.U.A.B. : Jean CÉVAËR

COMITE POUR L'UNITE ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE

Jean CÉVAËR

"BREIZH DISHUAL" 90 Route de la Ville Babin 44380 PORNICHEZ Tél 40 61 80 03



EN QUÊSE DE PREFACE

C'est sur le conseil d'un ami que je me décide à publier ce texte, car l'homme à la faux me suit de trop près aujourd'hui pour que je puisse espérer lui échapper très longtemps - encore que Dieu soit le seul maître de la vie et de la mort - ; mais ces confidences qui ne furent faites que dans un dépôt sacré qui couvrait le risque d'être perdu.

Tout ce qu'on lira ci-dessous appartient à la stricte vérité, à part les noms que j'ai tous changés. Ainsi cette vérité reste-t-elle recouverte d'un masque que les criminels responsables de cette tragédie, s'ils reconnaissent à travers ces lignes leur visage et la trace de leurs forfaits, n'auraient guère avantage à soulever, car leur infamie serait en même temps mise au jour, ce qui peut attendre encore quelques années, lorsque les murailles du mensonge qui nous entourent se seront, avec l'aide de Dieu, enfin écroulées.

21/12/1993

"Si je dois mourir, je tâcherai de le faire proprement et sans vaine frayeur."

(GURVANA - le 17 Mai 1944)

(Inscrit sur son fils sur son image mortuaire)

L'ASSASSINAT DE LA FAMILLE DE TRANS ET DE GURVANA

(Déclaration de Madame de Pontcroix, sœur du Commandant de Trans, le 24 Janvier 1981 à son domicile à Radenac)

L'assassinat du Commandant de Trans et de sa famille a été un crime crapuleux dont l'inspiratrice a été la "Châtelaine Rouge" du village, une certaine Mme Souchot-Ruchard devenue M<sup>lle</sup> Levandant.

Les Ruchard étaient une famille de Breux enrichis sous la Révolution par l'acquisition de biens nationaux. (Ils possédaient 33 ou 35 fermes). Cela aurait déjà pu justifier une frocœur naturelle dans les relations entre les deux familles.

Mais les Ruchard avaient une autre raison d'animosité contre la famille de Trans. Poursuivi par les Chouans, le grand-père Ruchard, l'acquéreur de biens nationaux, s'était caché sous le fusil de la cour de sa maison. Les Chouans, qui le cherchaient partout avaient lardé le fusil de coups de balafettes; il s'était trouvé transpercé et était mort de la blessure.

Cette dame (née Souchot), n'avait pas d'enfants. Cela la préoccupait d'autant plus que son mari, très malade, pouvait disparaître d'un jour à l'autre, et sa fortune risquait de lui échapper.

Elle alla un jour aux eaux, sous le prétexte de se faire soigner et revint quelques mois après... avec un bébé ! Elle était partie enceinte, dit-elle à son mari ! Celui-ci ne tarda pas à mourir, et les notaires de la région, s'étant montrés discrets et accommodants, le bébé hérita.

Or, ce bébé n'était naturellement pas celui de la dame Ruchard. Elle se l'était procurée on ne sait où, ni comment et elle n'avait pu l'adopter, car il aurait fallu alors qu'elle obtienne l'accord de son mari.

Il n'avait donc pas le même nom, et ne s'appelait jamais ! (Madame de Pontcroix avait oublié son nom (\*) ) mais grâce à cet enfant, la dame Ruchard put jouir de la fortune du défunt.

Or, il advint que ce garçon fit son service dans la Marine, et sous les ordres du Commandant de Trans. Celui-ci qui le connaissait comme la fille des Ruchard - ce qu'il était aux yeux de tout venant - fut très étonné de voir dans ses papiers de cette affaire à des gens de son pays, et cela parvint aux oreilles des collatéraux Ruchard, qui s'empressèrent d'aller trouver la dame et de réclamer leur dû, ou, à tout le moins, un arrangement !

D'où la haine insupportable qui s'était allumée dans le cœur de la dite dame, ex-Ruchard, contre le Commandant de Trans. Or, pendant l'occupation allemande, cette personne va devenir l'épouse de quelques-uns du coin, ou du moins d'un certain meurtre.

Le reste est bien connu, à part quelques détails que voici : les maquisards, sous les ordres du Capitaine "Milton" (2) (Madame de Pontcroix a oublié son véritable nom) avaient tué le Commandant de Trans et sa femme à coups de barre de fer.

La sœur du Commandant, Madame de Bragant arriva là par hasard. Les maquisards lui proposant la vie sauve si elle ne disait mot de ce qu'elle venait de voir, mais elle répondit fièrement qu'elle les poursuivrait jusqu'à la mort, et même après, ajoute-t-elle, plus encore !

Alors elle l'assommèrent à son tour de la même façon.

On eut plus tard par un Mr de B. qui eut un des assassinats sous ses ordres sur le front de la "poche de Lorient", que chaque nuit, elle lui apparaissait, criant vengeance.

Le recteur du village ayant appris le drame vint chercher le Saint-Sacrement dans la chapelle du château de Trans, mais se garda bien de s'occuper des 8 enfants : les trois filles des Trans et les cinq enfants de Madame de Bragant qui y avaient été abandonnés sans rien même à manger.

==== grenn-ha-du =====

Il se garde bien également d'avertir Gervane de ce qui s'était passé quand elle se présenta au presbytère, le lendemain, et de la mettre en garde contre la présence des requisards, si bien que la malheureuse se trouva prise dans un piège.

Quand elle vit les corps des Trans, elle fut indignée, et sans songer à sa propre vie, adressa aux assassins des reproches véhéments. C'était signer son propre arrêt de mort, d'autant plus que ses sentiments nationalistes bretons étaient bien connus dans le pays. Elle fut tuée elle aussi à coups de barre de fer.

Les Trans avaient chez eux une jeune servante alsacienne, une belle fille d'Obornal, âgée d'une quinzaine d'années. Les requisards l'emmenèrent avec eux, et pendant quinze jours, elle fut violée par toute la troupe. Puis on l'amena dans un champ et on la fusilla. Elle aussi cria vengeance.

Le recteur fut, par la suite, nommé chanoine en récompense de sa lâcheté. Bien des années après, un jour qu'il allait à pied sous une pluie battante, une des sœurs de Gervane, qui passait en voiture, aperçut ce prêtre et le fit monter exprès d'elle.

- "D'où venez-vous, Monsieur l'Abbé ?"  
- "Je suis à la maison des vieux prêtres de ..."  
- "Quelle était votre dernière paroisse ?"

Quand elle eut dit à qui elle avait à faire, indignée, elle ouvrit la portière et la pria de descendre immédiatement.

Le vieil s'apprêta à continuer son chemin sous cette terrible pluie. Mais quand elle l'aperçut, à travers son rétroviseur, qu'il plouvait, elle arrêta de nouveau sa voiture et le fit remonter. Bel exemple de charité chrétienne !

-----  
Les corps des martyrs avaient été enterrés dans un bois, mais ils furent retrouvés et le Dr Le Balch, de Médrac, vint les reconnaître.

Dans son rapport, il mentionnait naturellement la façon dont ils avaient été tués, "à coups de barre de fer". Cela ne plut pas aux requisards. Ils exigèrent de lui qu'il refasse son rapport et marque qu'ils avaient été fusillés. Cela faisait "exécution" ! Mais le médecin était un homme honnête et courageux. Il refusa. Alors ils le traînèrent dans un bois et l'attachèrent à un arbre. Toute la nuit, ils menacèrent de le tuer s'il n'acceptait pas de modifier son rapport ... et il n'accepta pas ! Honneur à cet homme !

Le mari de Gervane, resté dans sa priocrité, n'apprit l'assassinat de sa femme qu'un peu plus tard. Les requisards vinrent la chercher pour le tuer également.

Il avait une fille d'une très grande beauté, Madame de ... (Madame de Pontcroix n'avait dit son nom, mais de l'af oubliée). Elle fit pour son père un sacrifice digne de celui de Mademoiselle de Sosbrouil. Plus grand encore ! Les requisards écopèrent la vie à son père à condition qu'elle se rendrait à minuit dans les bois, supposés d'un certain chêne, et elle le fit ...

Mais un de ces terroristes, ancien chef scout à Lamballe, avait réussi parait-il à raisonner entre temps ses compagnons. Ils étaient là, mais ne se montrèrent pas.

Ainsi Madame de ... put-elle conserver son honneur ... et peut-être sa vie !

-----  
Madame de Pontcroix fit des piéds et des mains pour obtenir réparation de ces crimes auprès des tribunaux français. Son mari, historien de renom, était un homme prudent. Il achetait "Breiz Atao", puis "L'Heure Bretonne" régulièrement, chaque semaine mais ... au numéro, se gardant bien de s'abonner, de peur de se compromettre - si bien qu'on n'avait pas de prise sur lui.

Sa femme s'en vint voir le juge Cohen, qu'on avait chargé de ce dossier, après que la famille eût porté plainte. Mais il lui déclara qu'il venait d'être nommé ailleurs, qu'il était fort content d'être débarrassé de cette affaire et qu'il allait prononcer un non-lieu.

Devant une pareille infamie, Madame de Pontcroix le cingla de telle façon de ses paroles qu'il accepta de rouvrir le dossier.

A Rennes, la Cour, présidée par F. Portier, président du Comité départemental de Libération et franc-maçon par surcroît, ce qui lui avait valu cette rapide promotion, condamna les parents des victimes à 1 franc de dommages et intérêts pour "Injure envers la Résistance".

On alla en cassation. Les juges établirent favorables, mais ne purent rien faire contre la décret de Da Gaulle assurant tout crime commis par les maquis à un "acte de résistance".

A l'audition de ce verdict, Madame de Pontcroix se jeta dans la première église qu'elle rencontra et fit au Seigneur de violents reproches.

Mais le plupart des assassins avaient déjà expié. Quelques jours après, les Allemands avaient eu vent de l'affaire et eurent enéanti une grande partie de ce maquis au cours d'une opération punitive.

Le nom de ces assassins et violeurs est sur le monument aux morts de la Résistance du pays, au milieu d'autres noms.

Les magistrats de la Cour de Cassation, ulcérés sans doute par le rôle qu'on leur faisait jouer et par la façon dont on leur avait lié les mains, accordèrent aux orphelins (il y en avait 12 !), le statut de "pupilles de la Nation" et de "victimes de guerre", affichant ainsi leur mépris pour les nouveaux maîtres de l'heure, et, comble d'ironie, les noms des victimes furent inscrits sur le monument aux morts pour la France, du pays.

==== grenn-ha-du ===== 14 =====

==== grenn-ha-du =====

- "On devrait plutôt dire : "morte par la France".

-----  
Guriana a été assassinée le 13 Juillet 1944, à l'âge de 52 ans. Sa dépouille mortelle a été découverte le jour de la Sainte Anne, patronne de la Bretagne. Dieu ait son âme !

Yann BOUESSEL du BOURG

- (\*) - Richard avait une fille illégitime qu'on maria par la suite au "fils", mitra guillomete de la femme Sauchot-Richard.

- (\*\*) - C'est par ce "Miton", envoyé en Allemagne en occupation que l'on a su que cette femme avait été à l'origine des assassinats.

=====

### ENCORE LA ROUERIE

Le bicentenaire de la mort du marquis de La Rouërie a donc fait revivre la mémoire d'un héros tombé dans l'oubli, prouve une fois de plus des injustices de l'Histoire. Cette reviviscence se marque, pour la ville de Fouglere, par la magnifique statue du sculpteur Fréour, pour la Bretagne par deux ouvrages de plus ou moins récemment, enrichissant le matre-bouquin biographique de Georges Lenôtre. Celui de Christian Bazin, paru chez Perrin en 1990, domine parfaitement le sujet. Il s'attarde longuement sur les détails de la participation de La Rouërie à la guerre d'indépendance américaine, à la suite de quoi il semble plus connu aux Etats-Unis qu'en France. Ais, celui de Ghislaine Jurassie, paru chez Lanore en 1991, analyse bien la psychologie du héros "traîné trois fois, par le torso, par les hommes et par la mort." (p. 119)

En 1986, avait été publié par le contre-amiral Romé, de Bezouges-la-Pérouse, un essai de réhabilitation de Chévetel, pour lui un comaricote local, qui, entre deux amitiés, celle de La Rouërie et celle de Denton, vota pour Denton. Peut-être par conviction politique. Mais, de par les circonstances, il trahissait automatiquement La Rouërie, qu'il continua à fréquenter, menant ainsi un double jeu, envers celui dont la loyauté de caractère ne soupçonnait pas le moins du monde cette vilénie d'attitude.

La trahison de Chévetel a été de nouveau solidement établie par les textes tant de Bazin que de Jurassie. Rencontres renouvelées à Paris, à Saint-Ouen, à La Fosse-Hingant où les prolongations de séjours s'expliquent mal par la simple amitié, s'expliquent bien par le besoin d'en savoir le plus possible sur la "Conjuration bretonne", afin de renseigner Denton au maximum. L'attitude de Chévetel à La Fosse-Hingant révèle clairement ce double jeu. Alors comment l'excuser quand on voit le prix qu'il a coté et le nombre de victimes dont plusieurs innocentes ?

Il est possible que l'échec de La Rouërie et de la "Conjuration bretonne" ne soit pas due à la trahison de Chévetel. Possible sans plus et exclusivement certainement pas. Mais des historiens n'ont-ils pas parlé d'accords secrets entre Denton et l'armée prussienne, expliquant que celle-ci ait abandonné le terrain à Valey, cussent sans combat ? Conséquence : l'armée des émigrés, qui marchait en parallèle, est obligée elle-même de se retirer et le soulèvement concomitant prévu à l'ouest pour Octobre, obligé d'être reporté au printemps, dans des conditions plus difficiles.

Tenu au courant par Chévetel, il allait de soi que Denton allait désormais faire le maximum contre l'Association bretonne". De ce fait, recherché par la police révolutionnaire, La Rouërie était voué à mener cette vie de proscrit qui l'a conduit à la mort. Comment dira que Chévetel n'y aurait suaire responsabilité ? Indirecte peut-être, réelle néanmoins.

Joseph CHARDRONNET

### ECOLE ET BREZHONEG

Avec la manifestation contre l'école libre, une fois de plus, on a voulu faire croire au bon public que c'est la République que l'on doit l'enseignement populaire. La vérité demanderait à être au moins nuancée. Pour nombre de diocèses bretons, on possède la liste des écoles paroissiales qui existaient déjà du temps où la Bretagne était mistress chez elle. Tenues souvent par des instituteurs religieux spécialisés. La Révolution supprima les instituteurs religieux, mais n'eut souvent rien pour les remplacer. Et on sait que Napoléon s'intéressait à l'enseignement secondaire et très peu à l'enseignement primaire, qui ne reprit sérieusement qu'avec la Restauration.

Résultat inattendu pour la langue bretonne. Faute d'enseignement scolaire du français, jadis la population bretonnante ne fut plus nombreuse qu'au XIXème siècle ...

Joseph CHARDRONNET

5555555 Erratum 5555555  
"GRENN-HA-DU" N° 101 - Le titre de l'article de Jean PICARD : " POUR UNE FEDERATION EUROPEENNE " est erroné. Il fallait lire : " POUR UNE CONFEDERATION EUROPEENNE". Avec nos excuses.

==== grenn-ha-du ===== 15 =====



NANTES - COVI SUR LES TRACES DE SAUPIQUET

Le groupe universel Covi, Covi PCA a repris à Nantes la fabrication des plats cuisinés exotiques, délaissés par Saupiquet. Ses ambitions ne s'arrêtent pas là puisqu'il compte réaliser 150 millions de francs de ventes en 1994 son premier exercice. Le PDG de Covi voit même encore plus loin : il compte doubler cette activité, en développant les marques de distribution et les premiers prix qui occupent déjà 15% du marché. Les 137 salariés de Covi sont trop au large dans l'usine que leur loue Saupiquet. La municipalité de Saint-Sébastien-sur-Loire bataille ferme au côté du maire de Rezé, pour que Saupiquet vende son usine à Covi dans des conditions acceptables. Le PDG de Covi comptait initialement construire une autre usine, plus adossée, entre Nantes et Cholet. Il se donne six mois pour trancher. Il y a 137 ans, Charles Cassegrain avait choisi cet endroit pour y mettre des légumes en boîte ...

NANTES - SOFIL-FRANCE, filiale d'un fabricant portugais de linge de maison, a testé avec succès à Nantes une formule de petit magasin de centre-ville à l'enseigne "Au Fil" spécialisé dans les serviettes éponge. Sofil veut en ouvrir deux par mois en France pendant 5 ans.

RENNES - DASSAULT REPREND LA SOREP

Créée en 1976, la SOREP, installée à Châteaubourg, avait réussi à surmonter les différentes crises de l'industrie électronique. Mais pas les fluctuantes marchés militaires qui l'ont déjà contraint à établir plusieurs plans sociaux. L'arrivée de Dassault dans son capital (à hauteur de 75%) soulage la société qui emploie 450 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 230 millions. Grâce à l'exportation, Dassault prévoit de quintupler dans les prochaines années ses commandes à sa nouvelle filiale. Dassault Electronique récupère l'ensemble du groupe Sorep (une filiale aux USA et les stés Edgetec et Enulec). Outre les circuits hybrides militaires, la Sorep progresse sur le créneau des télécommunications.

RENNES - Le CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE va investir 52 millions de francs à Rennes dans l'achat des locaux qui abritent l'actuel siège social de la Banque de Bretagne, une filiale de la BNP.

NANTES - NOUVELLES COMMANDES POUR LEROUX ET LOTZ

Ce chantier ignore la crise de la construction navale? Le Maroc a commandé deux patrouilleurs de 64 mètres soit un contrat de 200 millions de francs. De nombreux pays doivent contrôler leurs zones de pêche, leurs flux migratoires et lutter contre les trafics : le marché de la surveillance côtière est prometteur. Les deux com-

mandes marocaines confortent un plan de charge qui comprend la construction d'ici à 1995 d'un navire de recherche pour Ifremer, d'un patrouilleur pour la marine nationale, d'un car-ferry pour Emeraude Lines et de deux remorqueurs pour l'Office des pêches marocain, sans compter une passerelle pour le port de Dieppe et la superstructure d'une salle de concert pour Marseille. L'entreprise s'est lancée dans la construction navale en 1986 pour diversifier son activité de chaudronnerie et de construction métallique. Elle emploie 350 personnes. Sa méthode centralise les études, les achats, la commercialisation et les finances à Nantes, décentralisant la fabrication des chantiers couples à Lorient, Saint-Malo et Dieppe.

RENNES - Le groupe rennais LE DUFF, propriétaire de l'enseigne "La Brioches Dorées", va investir 100 millions de francs dans la construction d'une usine de panification en Ille-et-Vilaine.

VIRGIN MEGASTORE va ouvrir prochainement un magasin au centre de Rennes

NANTES - Olivier Guichard, président du conseil régional, a obtenu que le projet de bassin de carènes de l'École centrale de Nantes (42 millions de francs d'investissement) soit inscrit au prochain contrat de Plan Etat-Pays de la Loire. De quoi conforter la filière navale de la Basse-Loire que l'Etat a appuyé en imposant à la SNOM de commander son prochain car-ferry aux Chantiers de l'Atlantique.

ROSTRENNEN - CROISADE CONTRE LE SARRASIN CHINOIS

Le sarrasin chinois serait traité au Lindsey destiné à le protéger contre les parasites durant son transfert dans les soutes des cargos. Hors la Bretagne consomme 8.000 des 10.000 tonnes de blé noir importées chaque année de Chine. Ce blé n'offrant pas les qualités sanitaires requises, une petite coopérative, Euro Breiz s'est implantée à Rostrenen et, en 93, a produit 1.000 tonnes de blé noir breton. Cette coop dont le responsable est Jean-Yves Gautier, rassemble 250 adhérents sous la présidence de Roland Carvers et représente un millier d'hectares. Pour cette année, Euro Breiz vise une production de 1.200 à 1.300 tonnes. Un objectif susceptible de rétablir la renommée mondiale de la galette de sarrasin bretonne.

EURO BREIZ, 3 salariés. Chiffre d'affaires: 5 millions de francs - 25, Rue Olivier Herrin 22110 ROSTRENNEN Tél. + 96.29.16.13.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

LEGRIS SA, filiale du groupe Legris Industries, a investi 100 millions de francs dans son usine de MUZILLAC. Le Réseau câblé de Rennes devrait compter 20.000 foyers ébannis dans un an contre 14.300 actuellement.

La BANQUE de BRETAGNE prévoit un résultat net de 60 millions de francs en 1993 contre 30 millions pour l'exercice précédent. Le trafic a été maintenu à hauteur de 24,7 millions de tonnes pour le port NANTES-SAINT-NAZAIRE grâce aux hydrocarbures.

UN "INCONNU" DE L'HISTOIRE :

PIERRE LE PENNEC !! (IV)

-RESUME des pages précédentes

Henry VII d'Angleterre, dernier des Lancaestre, a été proclamé roi sur le champ de bataille de Bosworth, où vient d'être tué Richard III ... Richard III qui a donné l'ordre d'étouffer, à la Tour de Londres, les deux enfants de son frère, afin de régner à leur place.

Mais Henry, s'il a été l'hôte de François II, à la Cour de Bretagne, a aussi obtenu des subides et des honneurs d'armes d'Anne de Beaujeu, ainsi que des navires. Sa reconnaissance est partagée entre les deux pays.

En Angleterre, il va devoir lutter durant tout son règne pour se maintenir sur le trône. En premier lieu, contre les partisans de la Maison d'York auxquels il avait promis d'épouser, de suite, Elisabeth, fille d'Edouard IV. Et il a tardé, il n'a épousé Elisabeth qu'une fois monté sur le trône ! Il a grand besoin de l'appui de l'opinion anglaise, et il en tiendra compte. C'est elle qui le pousse à soutenir les Bretons, dans le complot de 1492.

Par ailleurs, contrairement, il veut la paix. Tout cela n'est pas facile à concilier.

Enfin, Henry VIII aime l'argent, il tient à s'en procurer le plus possible, par toutes sortes de moyens. En vérité, il est bien plus disposé à trouver de l'argent qu'à en donner. Martin Maurice le décrit ainsi : "Henry VII voulait le paix et avoir l'argent. Il passa une fortune immense par des "bénévolences", des amendes, et le procédé de la "fourche", en vertu duquel on taxait celui qui vivait largement, parce qu'il était riche, et celui qui vivait chichement, parce qu'il faisait des économies."

A partir de là, on peut craindre que le roi d'Angleterre, très disposé à aider les Bretons, ne sera pas très généreux à leur égard. Martin Maurice, cité plus haut, écrit une phrase se rapportant à ce fait, je cite : "La France avait aidé Henry VII à gagner sa couronne et il ne demandait qu'à éviter la guerre. Mais quand Charles VIII, en épousant la duchesse de Bretagne, unit le duché à la France, le roi d'Angleterre, sous la poussée de l'opinion, dut faire un geste d'hostilité. Il traversa la Manche avec vingt-cinq mille hommes. L'expédition prit fin à Etaples, où Charles VIII accorda par traité une compensation pécuniaire."

Deux renseignements sont à tirer de ce paragraphe : Henry VII n'a réagi que sous la pression de l'opinion, et non pour l'intérêt de la Bretagne. D'ailleurs, le lieu choisi pour son débarquement le prouve, et prouve aussi sa déloyauté, puisque tout était préparé en Bretagne, méthodiquement, et avec toutes les chances de succès. De plus il excellera à tirer le meilleur parti pécuniaire de son intervention (trop tardive et hors de Bretagne, donc ratée pour le pays) en empochant l'argent de Charles VIII. Mis à part, cet amour excessif de l'argent, Henry VIII, roi lauréat, fit édifier la chapelle de Westminster. Il encouragea les arts. Il favorisa le commerce en protégeant les marchands et les navigateurs. En bref, il fut, tous comptes faits, un bon roi pour les Anglais.

Il n'est donc pas étonnant qu'un tel roi ne se compromette pas pour la Bretagne, et l'opération qu'il y avait projetée ne lui rapporte beaucoup d'argent, et peu d'amis.

Avant de se lancer dans une action si difficile, Pierre Le Pennec espérait beaucoup plus du roi d'Angleterre. Et pas seulement Pierre. Dans les châteaux des grands seigneurs évincés par la nouvelle politique royale, dans les nombreux petits manoirs, dans les chaumières, on se souvient que si l'Angleterre est l'ennemi héréditaire de la France, elle ne l'est pas des Bretons et de leurs ducs. Maintes fois, elle leur a apporté son aide contre les menaces françaises.

En période de malheur, chacun, jusqu'au plus petit, cherche un espoir. Aussi, de proche en proche, en cet hiver 1491-1492, dans l'indifférence des maisons de Bretagne, les gens, frappés de stupeur par les récents événements, se réveilleaient au seul mot d'espoir. Ce mot les réchauffait comme le feu autour duquel ils se serraient ... Et les langues allaient bon train, évoquant les malheurs qui, jadis, avaient frappé le pays, des malheurs venus toujours du même côté. De vieilles guerres ressuscitaient des mémoires, rappelant le départ de Jean IV, harcelé par le roi Charles V et ses partisans, grands seigneurs pro-français, qui se croyaient Bretons quand ils ne songeaient qu'à inféoder leur pays à la France ... Ces chants rappelaient l'annexion de la Bretagne par le roi de France qui voulait profiter de la vacance du trône ... Mais l'annexion réveillait tous les Armoricains, même les pro-français, même Jeanne de Penthièvre, l'irréductible veuve de Charles de Blois. Et la Bretagne, libre de bonheur, avait écrié le retour de son prince ...

En début de 1492, et la situation est différente, le départ d'Anne, la souveraine bretonne, son installation en France, la met hors de jeu. A ce moment précis, en tant que duchesse, elle semble perdue à jamais. Justement la neutralisation d'Anne de Bretagne donne toutes leurs chances aux Rohan. N'appartenant-ils pas à la famille ducal ? Et tous les gens de la côte Nord, par suite de leurs rapports fréquents avec l'Angleterre, savent bien que la population anglaise est avec eux.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que Pierre Le Pennec ait su très vite l'opinion des gens de son pays. Il est

||||| gwenn-ha-du |||||||

peraplace de nature et ses fonctions n'ont fait que développer cette faculté. Par ailleurs les événements cata-  
strophiques ont pour effet de focaliser l'opinion, de l'orienter, de la canaliser vers un but unique, propre à réparer  
la catastrophe. Sans doute Pierre n'a-t-il pas connu l'avis de tous ses compatriotes, mais seulement des gens de  
son entourage, de sa famille, de ses amis, en un temps où les étrangers n'avaient guère l'occasion de s'introduire  
dans les lignées ... Il n'a pas été difficile à Pierre de ressentir, de flairer les pensées de tous dans l'air du  
temps. Et il peut le faire très vite puisque la première lettre qu'il reçoit d'Angleterre est datée du 24 Décembre  
1491. Elle lui est envoyée par le grand Mylord - ainsi qu'on l'appelait - Robert Willughby, seigneur de Brooke,  
sénéchal de l'hôtel du roi d'Angleterre; Henry VII. Cet homme important resta en place de 1490 à 1501, ayant toute  
la confiance de son roi qui le chargea de nombreuses missions politiques et militaires.

Cette lettre est brève. Avec la plus grande politesse, elle demande simplement à Pierre qu'il accepte de bon  
cœur la proposition qui lui est faite, de vive voix, par le religieux porteur de la lettre ...

De vive voix ... La précaution met en évidence la prudence d'Henry VII qui s'afforce toujours de mettre toutes  
les chances de son côté. Faute d'avoir retrouvé toutes les raisons de Pierre dont la plupart doit reposer quel-  
que part dans les archives anglaises, on peut supposer que le maître des requêtes de François II répondait verbalement  
qu'il était d'accord avec les propositions d'aide du roi d'Angleterre ...

La deuxième lettre est datée du 26 Décembre, écrite par Champagne, valet du roi d'Angleterre. Elle vient,  
comme la précédente du manoir d'Eltham, résidence du roi Henry VII. Champagne accuse réception des dernières lettres  
restées au porteur, et il déclare à Pierre que le roi le loue fort de continuer à être bon et vrai Breton. Il  
lui assure que si la fortune ne lui est pas favorable en Bretagne, il sera entretenu par le roi d'Angleterre s'il y  
veut venir. Mais il y sera plus utile dans le présent, en Bretagne qu'en Angleterre. Puis il est question de l'é-  
change d'un cheval solide susceptible de porter aisément un homme armé contre éventuellement une haquenée dont Pierre  
aurait besoin. La troisième lettre reçue par Pierre, datée du 26 Décembre, provient d'un Breton, Olivier de Coëtlogon.  
Ce gentilhomme, comme Pierre, d'ailleurs, avait été envoyé Outre-Manche, en mission diplomatique, avec Jehan  
de Plouer, homme d'armes de la garde du duc, et maître Jehan Gibon, procureur général près la Chambre des Comptes de  
Bretagne. Coëtlogon s'excuse de répondre tardivement, n'ayant pu utiliser le porteur ... Lequel n'a pas attendu  
sa lettre, étant pressé de travail à Westminster. Et il était parti de ce lieu quand Coëtlogon la lui a fait por-  
ter ... Les deux compagnons de Coëtlogon ont pu regagner la Bretagne, et il espérait en faire autant, envoyant avec  
eux ses bagages à Southampton ... Mais le roi Henry VIII l'a ramené jusqu'à Windsor, toujours le persuadant de vou-  
loir bien le servir, lui offrant de grands biens, ce que lui, Coëtlogon ne peut accepter sans avoir eu congé d'Anne  
de Bretagne.

Les plaintes de Coëtlogon nous prouvent qu'il n'est pas aussi harlé, rapide et déterminé que Pierre le Penseur.  
Mais il a une autre raison. Il ne veut pas, non plus, accepter l'offre d'Henry VII sans avoir vu en Bretagne sa  
femme et ses amis. Apparemment, pour se décider, il a besoin de leur avis. Cette réserve inattendue a pour consé-  
quence de déterminer le roi d'Angleterre à lui retenu son consentement. Néanmoins, explique-t-il, le roi l'a très  
bien traité, lui a donné de l'argent et ne demande qu'une chose, qu'il veuille bien le servir. Ce que Coëtlogon n'a  
pas décidé dans le présent. Il envoie son serviteur Guillaume vers sa femme et ses amis leur dire de ses nouvelles.  
Le porteur donnera des nouvelles à Pierre sur cette affaire.

Coëtlogon, très attaché à sa famille et à ses amis, est un bon et loyal serviteur de François II et d'Anne,  
qui sera déçu par la tournure des événements. Mais, en vérité, quand il écrit ses lettres, les 26 et 30 Décembre  
1491, étant demeuré en Angleterre, il ignore encore le mariage d'Anne avec Charles VIII. Son attitude est donc tout-  
à-fait normale. Envoyé en Angleterre par Anne, il veut lui demander son consentement pour y rester.

Ses deux compagnons qui, eux, ont passé le mer, ont après les nouveaux événements. Une lettre de Maître Gi-  
bon à Pierre, datée du 11 Janvier 1492, exprime leur détresse. Pierre leur a envoyé une missive de Brest, leur an-  
nonçant son voyage à Vannes. Gibon redoute qu'ulcéré par le mariage d'Anne, le roi d'Angleterre ne renvoie long-  
temps Coëtlogon ... Il regrette de ne pas pouvoir rencontrer Le Penneuc, ni lui parler avant son retour à la Cour ...  
à la Cour où il fera pour Pierre, assure-t-il, autant que pour lui-même ... De toute évidence Gibon craint pour son  
avenir, il n'est pas sûr que la Cour de France ait recours à ses services ... et à ceux de ses amis et compagnons.

Mais sa proposition antécédente prouve que Pierre Le Penneuc ne lui a pas fait part de ses projets, ne l'a pas mis  
au courant des actions qu'il mène déjà activement en ses déplacements : Morlaix et Brest et maintenant Vannes. Il  
écrit beaucoup, confie ses lettres à un religieux qu'on appelle le "prieur de Morlaix". Lequel est chargé de trans-  
mettre et à recevoir les messages verbaux qu'il serait imprudent d'écrire ... Il importe, avant tout, que le secret  
soit bien gardé et confié uniquement aux initiés, gens très sûrs. Tout un réseau, susceptible de procurer des ren-  
seignements utiles, est mis en place et fonctionne dès le mois de Janvier ... Une nouvelle lettre d'Edouard VII le  
prouve. Elle nous apprend pourquoi Pierre Le Penneuc est allié à Brest.

Nous savons que le roi d'Angleterre n'aime pas la guerre, qu'il est "près de ses pièces" ... S'il se lance  
dans l'action, c'est pour ne pas décevoir à ses sujets, parce qu'il n'est pas encore très assuré de son trône ...  
La population anglaise ne pardonne pas à Charles VIII d'avoir contraint la duchesse de Bretagne à l'épouser. Ce ma-  
riage va mettre fin aux échanges commerciaux, aux rapports entre la Bretagne et l'Angleterre. Si Henry VII est moins  
pressé que ses sujets, de se lancer dans une action de représailles, il envisage cependant, comme inéluctable, une  
descente en France. Les ports bretons, tels Brest, Morlaix et les autres, seraient fort utiles et même indispensa-  
bles pour y effectuer le débarquement des troupes. Brest est d'une importance primordiale, en ce cas.

||||| gwenn-ha-du |||||||

||||| gwenn-ha-du |||||||

Brest a une situation géographique exceptionnelle. Elle est bien défendue et réputée inviolable. Mais  
voilà ! La place est commandée par le capitaine Carreau ou Carreau, un Politevin, seigneur de Chré et de Courgé.  
C'est un vieux soldat français qui tient ce commandement depuis 1489, année où la ville a été prise par les Fran-  
çais. Depuis, Carreau l'a défendue contre les assauts des troupes alliées du Maréchal de Rieux et des Anglais.  
Ce Politevin n'a eue qu'un rêve, finir sa vie à Brest, en ce commandement qui couronne sa carrière militaire. Il  
a entendu les bruits qui courent depuis peu ... Et cet homme qui a si bien servi le roi de France redoute d'être  
entraîné dans la disgrâce qui touche, subitement, pour l'heure, les pro-français ...

Le capitaine Carreau est beaucoup plus âgé que Pierre Le Penneuc. Comment ce dernier a-t-il fait sa connais-  
sance ? Mystère ! En tout cas, il s'arrange pour le rencontrer. Il lui témoigne une grande considération, réelle  
ou feinte, un grand respect dont le vieil homme est flatté.

Les craintes du capitaine Carreau d'être révoqué sont-elles vaines ? Peut-être n'a-t-il pas entièrement  
tort de redouter les caprices des princes puisque d'autres capitaines, dans sa situation, en souffrirent ...

Pierre, homme psychologue, va cultiver cette crainte, et il prend les devants. Car une lettre qu'il reçoit  
d'Henry VII, en date du 25 Janvier 1492, se rapporte à la situation menacée du capitaine Carreau (dont le nom n'est  
pas écrit) : il s'agit bien de lui, pourtant, "qui peut être sûr de la reconnaissance du roi d'Angleterre s'il con-  
sente à le servir" ... Henry VII remercie Pierre de trois paquets de lettres par lui envoyées et il lui adresse  
trois sauf-conduite, demandés "au nom de Jehan Guymellier et ses facteurs ainsi qu'il leur est requis ..." A la date du  
28 Janvier, une lettre du "grand Mylord", comme on appelle Robert Willughby, rassure "Maître Pierre" à propos d'une  
somme d'argent qu'il a prêtée à Jehan de Sourdeac qui est, pour l'heure, échanson du roi d'Angleterre. Lequel é-  
chanson "n'est pas fort bien garni", mais il contentera son créancier dès qu'il le pourra ...

Il semblerait qu'Olivier de Coëtlogon, toujours retenu à la Cour d'Angleterre, ignore encore les activités  
de son ami Pierre. En lui donnant respectueusement le titre de "M. l'Aumônier", il se recommande à lui, en lui re-  
contant ses malheurs qui viennent non pas des Anglais, mais de ceux qu'il a si loyalement servis, et pour lesquels,  
ces temps derniers, il a refusé les offres très avantageuses du roi d'Angleterre ... Pauvre Olivier si injustement  
traité ! Non seulement on lui a enlevé tous ses offices - ceux qu'il avait eu mois de Septembre quand il partit  
pour son ambassade en Angleterre, où il était envoyé par la duchesse - mais le roi et la nouvelle reine de France  
le destituent rétroactivement, à partir de l'ambassade précédente auprès du roi des Romains, guerroyant en Hongrie ...

Coëtlogon a vraiment un bon naturel, il ne se révolte pas, il n'en veut même pas à la souveraine, il est  
seulement navré d'une telle injustice. Il en vient à remercier Dieu d'avoir permis que la loi anglaise le maintien-  
ne de force "par deçà". Chez lui, il n'aurait pas eu de quoi vivre, du fait qu'il a avancé, de ses deniers, ses  
frais de voyage, et qu'il n'a plus rien. Du moins, le roi d'Angleterre le fait vivre, tant qu'il reste là. Il  
espère que Dieu l'aidera à faire connaître s'il a bien ou mal servi et que, selon son mérite ou démerite, il en  
aura rétribution. Il demande à Pierre de lui donner des nouvelles du pays et il assure qu'il fera pour lui tout  
ce qui sera en son pouvoir.

D'autres lettres envoyées à Pierre proviennent de deux marchands ou armateurs. L'une d'elles, envoyée le  
4 Février, par Richard Etienne, le prévient qu'il va envoyer en Angleterre une barque chargée de sel et lui deman-  
de deux, trois ou quatre sauf-conduits. La seconde lettre provient de Jehan Simon, marchand à Exeter, et traite  
d'une affaire personnelle à Pierre, auquel il envoie sa pelle et des médicaments qu'il a pris soin, vu leur prix,  
d'enterrer dans un sacquet, lui-même placé dans un coffret scellé ... C'est le navire d'Yvon Le Marchand qui  
fera le transport. Par même occasion, Jehan Simon adresse un sauf-conduit à Henri Lagadec pour un navire de 100  
tonneaux. Si je comprends bien, le sauf-conduit est donné contre cent angelots et pour un an, par Robert Willughby,  
déjà nommé seigneur d'Angleterre. La précieuse haquenée, par lui demandée, sera envoyée à Pierre Le Penneuc, par le  
prochain navire.

5555555 A SUIVRE 5555555

Edith PERENNOU

Voir "GWENN-HA-DU" N°s 99 - 100 - 101.

\*\*\*\*\*

**NATIONALISTE BRETON**, lecteur de "GWENN-HA-DU"  
**RECHERCHE** - G. BERNIER - "LES CHRETIENNES BRETONNES CONTINENTALES, épousé au Cercle  
Archéologique d'Aleth.  
Ecrire à "GWENN-HA-DU" - FRIANNIG - "LE PAYS DE REDON", épousé aux Editions Floc'h - Mayenne

**Avortissement**  
SANS ACCORD PREALABLE AVEC LA REDACTION, TOUTE REPRODUCTION D'ARTICLE  
OU D'ILLUSTRATION EST FORMELLEMENT INTERDITE.  
TOUT ARTICLE OU COMMUNIQUE ADRESSE AU JOURNAL POUR INSERTION DOIT COMPORTER  
LES REFERENCES DE L'AUTEUR, "GWENN-HA-DU" LAISSANT A CELUI-CI L'ENTIERE  
RESPONSABILITE DE SES ECRITS.

||||| gwenn-ha-du |||||||

NAPOLÉON ÉTAIT-IL BRETON ?

Il y a une thèse - elle a déjà fait couler beaucoup d'encre - qui veut que Napoléon Ier Bonaparte, empereur des Français, n'était pas le fils de son père légal, le Corse Charles-Marie Bonaparte, mais le fils naturel du Breton Marbauf, gouverneur de Corse ! Et les tenants de cette thèse disent encore que Napoléon ne vit pas le jour à Ajaccio, mais en Bretagne !

Nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant pour les lecteurs de "Gwen-Ha-Du" de connaître les arguments des partisans et des adversaires de cette thèse et ainsi de se forger une idée sur la question.

Tout dictionnaire honnête vous le dira : Napoléon Bonaparte est né le 15 Août 1769 à Ajaccio, du légitime mariage de Charles-Marie Bonaparte et de Marie-Laetitia Ramolino, Corsees tous les deux. Charles Bonaparte avait 2<sup>e</sup> ans lors de la naissance de son auguste rejeton, Laetitia, elle, n'avait que 19 ans. Il est vrai qu'elle s'était mariée à l'âge de 14 ans et qu'avant de devenir mère du "petit caporal", elle avait déjà eu 3 enfants.

La situation, en Corse, n'était pas brillante à l'époque. Les Génois, maîtres de l'île, n'arrivant pas à y imposer leur domination, avaient fini par la vendre à la France en 1768. Moyennant quoi, la France envoya sur le terrain un corps expéditionnaire, chargé de faire régner l'ordre, corps expéditionnaire qui était dirigé par Louis-Charles-René, comte de Marbauf, officier général, né à Rennes en 1712.

En face, Marbauf trouve Paoli.

Pascal Paoli n'avait qu'un seul credo, l'indépendance de son île. Aussi s'était-il battu contre les Génois. L'Assemblée Corse l'avait nommé général et lui avait offert le gouvernement du pays. Paoli battit les Génois et ces derniers, lasés nous l'avons vu, quittèrent les lieux en laissant la place aux Français. Le général Paoli avait un aide de camp et cet aide de camp s'appelait Charles Bonaparte.

Les Français furent plus pugnaces que les Génois, et Paoli fut battu par Marbauf, définitivement battu, et ce, en 1769, l'année même de la naissance de Napoléon. Il quitta l'île et alla chercher refuge en Angleterre.

Parmi les acteurs de la scène qui s'est jouée en Corse au cours des deux années 1768/1769, il semble donc bien qu'il y avait face à face les deux ennemis acharnés, Marbauf à la tête de l'armée du Roi, et Charles Bonaparte dans le clan Paoli, un Charles Bonaparte qui, en toute logique, devait partager les sentiments de son chef et être anti-français.

Or, on vient nous dire que le premier a eu un enfant avec la femme du second ... Ce que nient évidemment les défenseurs des Bonaparte. Comment en est-on arrivé à avancer de telles affirmations ?

Les deux thèses ont toujours eu leurs farouches partisans, chacun ayant, bien entendu, des arguments "irréfutables".

Examinons ces arguments :

Pour les uns, Marbauf, qui avait été blessé en 1768 lors de la bataille de Borgo, n'avait pas pu, dans son état, à son âge (56 ans), et compte-tenu qu'il appartenait au camp adverse, concevoir un enfant avec une jeune femme de 18 ans, honnête catholique pratiquante, aussi farouchement Corse que son mari.

Pour les autres, on ne voyait pas pourquoi Marbauf n'aurait pas pu engendrer un enfant à 56 ans alors que, veuf quelques années plus tard et s'étant remarié à l'âge de 70 ans à une jeune fille de 18 ans (Melle de Fenoy), il en eut une fille et un fils. Et ceux-là d'ajouter encore qu'il était notaire que, plus tard, Marbauf protégea le petit Napoléon, qu'il le fit entrer à l'École de Brienne et qu'il n'aurait certainement pas agi ainsi s'il n'y avait pas eu "quelque chose" entre les deux familles.

Les partisans de la "thèse Bonaparte" rétorquèrent à cela qu'après la défaite de Paoli, Charles Bonaparte s'était rallié aux Français, qu'il se fit nommer conseiller royal à Ajaccio en 1773 et qu'il devint l'ami du comte de Marbauf. Et c'est l'amitié qui essena ce dernier à donner un "coup de pouce" pour l'entrée du jeune Napoléon à Brienne. Et d'ajouter qu'il y avait là rien de remarquable, ni de mystérieux.

Voire, répondirent les partisans de la "thèse Marbauf". L'amitié allait tout de même un peu loin, car on vit encore, en 1805, l'empereur Napoléon veiller sur la carrière de Laurent de Marbauf, enfant issu du deuxième mariage du général-comte (... Il était assurément le demi-frère de l'empereur ...) et allouer à ce jeune homme une pension de 6.000 francs, somme énorme à l'époque.

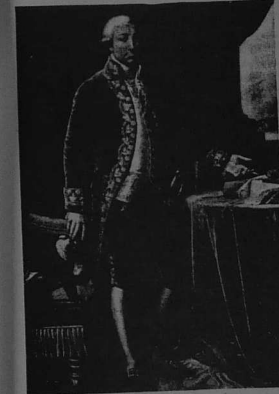


LAETITIA BONAPARTE  
Buste de Bartolini.

Mauvaise querelle, dirent alors les tenants de la "thèse Bonaparte", l'amitié entre les Bonaparte et les Marbauf était surtout basée sur la reconnaissance et si Napoléon aida le jeune Marbauf, c'était parce que le vieux Marbauf avait, jadis, aidé Napoléon pour la poursuite de ses études.

Tout est trouble dans la naissance de Napoléon, affirmèrent alors les champions de la "thèse Marbauf". Non seulement il n'était pas le fils de Charles Bonaparte, mais il n'était pas né à Ajaccio non plus. Il était né au château de Penvenven, à Saint-Sève, près de Morlaix, château qui appartenait à Marbauf. Et d'ailleurs, même sa date de naissance a fait l'objet d'une falsification ! Napoléon n'est pas né en 1769, mais en 1768 ! ...

..... Il faut ouvrir ici une parenthèse, car il y a, en effet, une deuxième "affaire" à l'intérieur de l'"affaire", c'est le problème de la date exacte de naissance de l'empereur. Ici, il y a une autre énigme. Selon certains, Napoléon serait né effectivement en 1768 (on a avancé la date du 7 Janvier 1768), et non en 1769. Il serait né avant que la Corse ne devienne française. Il serait donc né Génois, ce qui, évidemment, posait problème. s'agissant de quelqu'un qui allait devenir empereur des Français ... Moyennant quoi, on l'aurait rajeuni d'une année ...



Musee de Verdun.  
CHARLES BONAPARTE  
Peinture de Girodet.

Messieurs que tout cela, répliqua-t-on en face. Napoléon est bien né le 15 Août 1769 à Ajaccio. D'ailleurs il est attesté que jusqu'au mois de Mai 1769, Charles Bonaparte et Laetitia se trouvaient à Corte avec Paoli et que Marbauf, lui, était à Bastia. Tous se trouvaient donc à 1.000 kilomètres de la Bretagne. Cette histoire de Penvenven n'était qu'une effabulation. D'ailleurs, ajoutait-on encore, il faudrait que les partisans d'un Napoléon breton se mettent d'accord, car si certains parlent de Penvenven, d'autres parlent du château de Callec, à Plumelec, dans le Morbihan, château qui était aussi propriété du comte de Marbauf, et d'autres enfin parlent de la région de Pontivy.

Charles Bonaparte et Laetitia se trouvaient peut-être à Corte jusqu'en Mai 1769, rétorquent alors les partisans de la "thèse Marbauf", mais Napoléon avait déjà un an à l'époque. D'ailleurs un éminent historien, Louis Leguennec, dont le côté sérieux ne fut jamais mis en doute, écrivait en 1938, dans un ouvrage intitulé : "Vieux souvenirs bas-bretons", un article ayant pour titre : "Napoléon serait-il né en Bretagne ?". Dans cet article, Leguennec citait le cas de plusieurs naissances de petites Laetitia dans cette partie de la Bretagne à cette époque. Or, ce prénom n'avait évidemment rien de Breton. Et Leguennec ajoutait, s'appuyant sur une étude de Charles Chassé parue en 1924 : "L'hypothèse Marbauf mérite en tous cas d'être sérieusement discutée".

A tout cela "ceux-d'en-face" répondirent - et nous terminerons cette querelle par là - que le prénom Laetitia n'était pas plus Corse que Breton, et qu'en Bretagne il y a des quantités de Marie ou de Julia, prénoms qui ne semblent pas très bretons, eux non plus.

Et d'asséner le mot de la fin en disant qu'on vit en France, fleurir nombre de "Philippe" entre les deux guerres, en hommage au maréchal Pétain, et que ces "Philippe", en ce qui concerne leur conception, n'avaient certainement rien à voir avec le vainqueur de Verdun ...

Que conclure ?

Qu'il y a dans cette affaire quantité de faits troublants. Que les défenseurs de chaque thèse ont, chacun à leur tour, été bien souvent de mauvaise foi dans leurs affirmations ...

Mais peut-être dans un fait nouveau surgira-t-il ? Peut-être quelque lecteur exhuera-t-il un jour un document inconnu jusqu'à présent, qui contiendra des informations inédites, lesquelles permettront de dire si, oui ou non, Napoléon était Breton ?

André Yann DENIS  
Février 1994

N.B. : Précisons tout de même que, dans tous les cas de figure, il est inexact de dire : Napoléon était-il Breton ? Au mieux, il était seulement à moitié Breton .....

DEMANDE D'EMPLOI

COMPATRIOTE recherche poste dans l'édition du Livre  
Emploi administratif (vente, facturation, commandes) ou Gestion de stock.  
Recommandé par "GWEN-HA-DU"

S'adresser au journal qui transmettra.



ceci en dépit de la préface de Joseph Bédier. Remarquable romaniste certes, mais celtisant incomplet, ce qui l'empêche de percevoir la véritable origine de ces récits, (nous Bretons, de notre bien propre), de percer les brumes extrêmes du passé d'atteindre à la racine des mythes, de trouver la clef d'or qui lui ait permis de résoudre les dernières énigmes. De qui n'enlevait rien au génie et la langue exquise des vieux auteurs français, dont Jacques Boulenger a eu, avec tant de talent et de bonheur nous restituer la quintessence et la poésie. Bédier n'a pas su reconnaître ce qu'il a dû à la langue celtique dont nous Bretons avons été les porte-parole et qui, à travers tous ces avatars, devait enchanter l'Europe médiévale toute entière, transformer sa vision du monde et même la forme de sa société, devenir une part irremplaçable de sa civilisation.

Il est vrai cependant que la France, a perdu la chance qu'elle possédait encore, même devenue de langue latine, de retrouver, grâce à cette tradition bretonne, les chemins perdus de ce qui fut jadis son génie particulier, comme l'ont réussi de façon plus durable certains autres peuples de l'Occident.

Malgré la Renaissance gréco-latine, l'a faite se redonner, définitivement sans doute à ses conquérants, reniant pour toujours son propre lointain passé.

Et c'est ainsi, avec un double regret que l'on quitte ces pages, avec le désir de bientôt s'y replonger, comme pour y retrouver la vraie vie par-delà les apparences du réel.

Merci encore une fois aux Editions Terre de Brume d'avoir remis ces récits à notre portée sous ces couvertures ravissantes, elles-mêmes miroirs fidèles d'une mystérieuse beauté.

Avec ce troisième tome des Romans de la Table Ronde, il semble que nous franchissions une étape car en cet univers féérique, plus prêt de celui de la "Terre des Jeunes" des vieilles croyances celtiques que du nouvel ordre chrétien, il semble qu'une première transformation des vieux mythes commence à s'accomplir avec l'apparition du Graal accompagnée d'un parfum et de visions célestes.

Substitution au Chaudron d'abondance de la mythologie des anciens Celtes au repas mystique qui est l'Image de l'Eucharistie. Tandis que s'affirme à chaque instant dans cette société restée très libre, à côté du caractère fatal de l'amour - cet amour qui lie à jamais et de façon indissoluble, tels Tristan et Yseult, Lancelot et la Reine Guenièvre - la grandeur et la primauté de la chasteté, vertu éminemment chrétienne, qui seule permettra l'accomplissement suprême de la quête céleste, avec la fin des temps aventureux.

Il a fallu tout le génie de Jacques Boulenger pour conserver en cette version en français moderne, l'essentiel du charme et de la poésie d'une langue ancienne et difficilement accessible dont une pareille lecture ne peut qu'éveiller en nous la nostalgie.

Cet ouvrage est le quatrième et le dernier tome de la version de Jacques Boulenger des Romans de la Table Ronde et se présente sous la forme de deux récits, très différents par leur aspect et leur inspiration.

- "Le Saint Graal", le premier, marque l'achèvement des "temps aventureux" avec le totale christianisation du mythe, la défaite finale de Satan.

La venue de ces combats fratricides, de cet héroïsme sanglant s'efface devant le véritable héroïsme qui est celui de la lutte contre soi-même, entre le bien et le mal, dont chacun d'entre nous est le champ-clos, et pour la chasteté qui est le sceau véritable et le fleuron de la chevalerie céleste.

- "La mort d'Arthur" est plus proche par sa rédaction de l'ensemble de l'œuvre. Elle présente cependant l'autre face de ces "temps aventureux", mais une face tragique et terrible dont la très belle couverture d'Arthur Rackham exprime bien l'horreur et la désolation, où les compagnons d'hier se déchirent et finalement s'exterminent, laissant déserte et sans défense cette "Bretagne bleue" qui va devenir demain la proie des Saxons, tandis que la figure mythique du roi Arthur, vivant symbole de la Nation s'efface et s'éloigne, au moins pour de longues siècles.

Peut-être survit-il dans ce récit le reflet d'une réalité historique dont nous trouvons un autre écho dans le "De excidio Britanniae" de Saint Gildas ("La destruction de la Bretagne"). Car les Bretons unis n'auraient jamais sans doute été vaincus par les Saxons, ces Saxons dont nous voyons se profiler la présence inquiétante.

Quant aux "Eclaircissements" de la fin qui forment une sorte de post-face, faisant pendant à la préface de Joseph Bédier, c'est avec justesse que Jacques Boulenger par nous présente son œuvre comme un prolongement organique de l'immense corpus arthurien qui continue à vivre et à développer ses nouveaux rameaux à travers les siècles.



cles; dont cette moderne version nourrie de son esprit et de sa sève est en même temps œuvre originale en ce qu'elle exprime la personnalité de son auteur, ses choix particuliers, en une langue musicale qui porte la marque de son goût exquis.

Le seul reproche que je ferais à ce merveilleux romaniste, tout pénétré de la poésie de l'ancienne langue française, c'est cette tendance à minimiser l'importance de la source celtique (que l'on trouvait déjà chez Joseph Bédier), de telle façon que Jacques Boulenger, trouvère moderne, se voit confronté à la même situation que celles des trouvères français d'autrefois, impuissant à pénétrer la signification de l'univers mystérieux des anciens dieux qui continuent à vivre de façon sous-jacente et comme en filigrane à travers ces pages et dont seul un familier des langues celtiques antiques, a quelque chance de découvrir les clefs.

Quant à son jugement sur les premiers Bretons, qu'il semble mettre sur la même pied que leurs ennemis saxons, païens et barbares, il ne tient pas suffisamment compte, semble-t-il, de deux réalités :

- l'influence de Rome qui, chez les Bretons, n'évite pas au caractère destructif dont souffrit la civilisation gauloise - les Bretons avaient conservé leur langue et la meilleure de leur culture - de telle façon que ce contact avec Rome eût aussi, pour eux, des côtés positifs;
- surtout, les Bretons avaient été baptisés dans la Foi du Christ.

Yann BOUESSEL du BOURG

UN EVÈNEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Le Dictionnaire d'Ille-et-Vilaine

par Paul BANÉAT

L'ouvrage de Paul Banéat, le Dictionnaire d'Ille-et-Vilaine, est resté, depuis sa première parution en 1927 à la Librairie Larcher de Rennes, une référence incontournable pour la connaissance archéologique de ce département.

En effet, la richesse de sa documentation est véritablement incomparable en la matière : tous les monuments d'Ille-et-Vilaine, les villes et les bourgs, y trouvent leur description et leur histoire et chaque rubrique est assortie d'un plan.

De plus sa consultation, facilitée par un copieux index, est à la portée de tous, puisque les communes sont classées par ordre alphabétique et les édifices par les routes qui permettent d'y accéder. Elle n'en est pas moins agréable, l'ouvrage étant abondamment illustré de dessins qui lui donnent un aspect fort attrayant.

Aussi sa réédition en 1973 par la Librairie Guénégaud de Paris fut-elle rapidement épuisée. Il convenait que cet excellent livre fût à nouveau disponible. Aujourd'hui les érudits, les amateurs du passé et tous les curieux de leur environnement ne voudront pas manquer de saisir cette opportunité.

La présente réédition se présente sous la forme d'une réimpression en fac-similé du texte original, en quatre tomes in-8° raisin (16 x 24) format 2 312 pages dont le tirage sera limité à 1 000 exemplaires numérotés. La qualité de la fabrication est garantie par l'Imprimerie de la Manutention forte de plus de 50 années d'expérience dans le procédé offset et spécialiste des belles éditions relatives à la Bretagne. Le livre est proposé au prix exceptionnel de 600 F pour les 4 volumes brochés et 820 F pour les 4 volumes reliés qui seront respectivement portés à 660 F et 895 F à la parution prévue le 30 avril 1994 (frais d'envoi en sus).

BON DE SOUSCRIPTION  
à renvoyer à :  
Imprimerie de la Manutention (Éditions Régionales de l'Ouest)  
R.P. 20 - 8 rue Charles-de-Blois - 53101 MAYENNE Cedex

Je sous-signe,  
NOM, Prénom .....  
Adresse .....  
soutiens à ..... exemplaires du Dictionnaire d'Ille-et-Vilaine  
au prix de 660 F (volumes brochés) franco France métropolitaine  
ou 895 F (volumes reliés skivertex dos or)

Date : .....  
Signature : .....

En accord entre "BRITIA-FILMS" & la Cinémathèque de Bretagne, vient de paraître :

"LE MYSTÈRE DU FOLGOET"

Durée : 1 heure - 16 mm sonore, en cassettes vidéo-audiovisuelles - 200 F port compris. Les commandes peuvent être adressées à :  
Jorda-Ronan CADUISSIN 26, Rue de Brest - 29860 - LE DRENNEC.

Ce petit ouvrage de 127 pages, fruit de la collaboration de deux historiens chevronnés est une présentation nouvelle et originale de l'histoire de notre pays dont nous pourrions tirer un profit indéfinissable, même si sur certains points notre propre vision des événements est assez différente.

Ouvrage très dense par certains côtés, avec parfois de surprenants silences sur une époque où des personnages qui ne peuvent pas sembler, ignorer.

Un point d'interrogation pour le chapitre consacré à la préhistoire.

Comment ces "spécialistes" qui sont à la base de cette étude jonglent avec, non pas les siècles, mais même les centaines de millénaires !

Que le lecteur oserait que je suis se permette d'exprimer ses doutes et son étonnement.

Comment appeler humains ces créatures d'un si lointain passé avec comme seul et unique critère le fait qu'elles étaient capables de fabriquer et utiliser quelques outils plus que rudimentaires.

Pour nous l'homme est né à une époque beaucoup plus proche. Quand un élément spirituel s'est intégré à cette matière grossière, éveille en elle, outre l'étincelle de l'immortalité, l'intelligence, le langage dont elle ne peut être facilement séparée et mille dons qui ouvrent un sillon entre notre espèce et le reste de la création.

Retournez les pages ...

Excellent tableau de l'implantation bretonne, du passage de l'Armorique à la petite Bretagne, celle des rois, puis des ducs.

N'est-il pas cependant quelque peu abusif d'écrire qu'après Pierre de Dreux, tous ces ducs se conduisirent en "vassaux fidèles des rois de France" ? C'est oublier la constante remontée des montfort, leur combat infatigable pour recouvrer peu à peu tous les attributs de cette indépendance que nous avions possédée dans le passé.

Il faudrait par ailleurs définir de façon plus précise cette "vassalité", de plus en plus ténue et réduite à l'épaisseur d'une simple alliance, souvent d'ailleurs transgressée.

Le Traité de 1532, aussi injuste qu'il ait pu être pour un petit peuple contraint de se plier à la loi du plus fort, n'est pas considéré à sa véritable valeur.

Contrat synallagmatique, de droit international, impliquant des droits et des devoirs réciproques, il constitue tout de même un repère appréciable qui permit pendant plus de deux siècles à la Bretagne de lutter, souvent avec succès contre les empiétements du pouvoir royal.

Tout en constatant le déclin breton, économique et artistique, à partir du XVIIème siècle, on oublie d'expliquer clairement que sa raison profonde est la perte de l'indépendance du pays.

Comment pourrait-on reprocher leur manque de réaction à des gens qui avaient les mains liées alors que les grands centres de décision ne sont plus en Bretagne, d'où par contrepoint la désertion du plus clair de ses élites. Cela a continué aujourd'hui.

On regrettera encore la méconnaissance et, peut-être l'incompréhension d'une des causes essentielles de la Chouannerie : non pas seulement la conscription, en violation de la Constitution bretonne, mais la fidélité à la foi catholique et aux ordres persécutés.

Pourquoi vouloir toujours expulser les éléments spirituels de la motivation humaine, comme si l'homme n'était qu'un consommateur, incapable de combattre pour autre chose que ses intérêts matériels ?

N'est-ce pas stériliser son image ? N'est-ce pas négliger les conflits d'opinion qui traversèrent alors beaucoup de familles elles-mêmes, et certainement les classes sociales ?

Non seulement la bourgeoisie, mais beaucoup d'aristocrates jouèrent un rôle primordial dans le déclenchement et dans le cours de la Révolution. Cela ne peut être cédé.

Qui commandait les Chouans à l'assaut de Nantes en 1793 ? Cathelines - un simple colporteur, à la tête d'une armée de paysans ! Qui défendait la ville ? Le Marquis de Conlaux ! - Tout un symbole, qui devrait nous éloigner des idées trop simples !

Qui contribua d'un autre côté par leur influence au siècle suivant, au renouveau de l'agriculture ? Des nobles ruraux, profondément enracinés, et non "de grande propriétaires citadine" ! (Notons au passage que le nom de l'Association Bretonne n'est même pas prononcé).

Les quelques pages, bien que peu nombreuses, consacrées au XIXème siècle, sont surtout remarquables par l'absence presque totale d'informations sur la renaissance de l'esprit national breton.

Et là encore on met la charrue avant les bœufs, car c'est de ce réveil du sentiment national, du mouvement qui a "Breiz Atao" pour centre que sont issus le réveil littéraire avec la revue et l'école "Gwalarn" et le réveil artistique avec Creton, mais aussi Jeanne Malivel (elle aussi oubliée !).

Pourquoi non plus ne pas évoquer les raisons de cette radicalisation de l'idée bretonne ? Cette persécution systématique, le climat de terreur intellectuelle qui accompagne la génocide culturelle poursuivi dans les écoles pendant plusieurs générations, jusqu'à ce que notre peuple devienne un peuple de muets !

En ce qui concerne la période de la dernière guerre et de l'occupation allemande, pourquoi cite-t-on un seul nom ? Et il n'est tout de même pas sérieux d'accuser un homme comme Yann Fauéré, démocrate légaliste s'il en a jamais été, de "racisme", cette "terre à la crème" un peu facile.

Il serait bon également de préciser que le régime de Vichy a été, en dépit de la poudre aux yeux d'un nouveau...

do-régionalisme, un des plus centralisateurs et on peut dire anti-breton de tous ceux que nous avons eu à supporter depuis deux siècles (je dois dire cependant que les auteurs n'ont pas oublié la partition de la Loire-Atlantique.)

Pas un mot sur le renouveau littéraire d'après-guerre autour de la revue "Al Liamm" et, à part celui de Roger Hemon, le nom d'aucun de nos plus grands écrivains bretons n'a eu droit à être mentionné.

Sur le plan des réalisations linguistiques, seul le "Dictionnaire du breton contemporain" de Francis Favereau (loin d'ailleurs d'être dépourvu d'intérêt) a droit lui aussi à cette faveur ... à l'exception de tous les autres !

Or, pour nous l'histoire n'est pas un choix, suivent ses propres tendances ou ses propres effinités, mais l'exposé de tous les faits et la présentation de tous les personnages exceptionnels comme aussi celle de la vie de tous les jours.

Enfin, la bibliographie qui termine cet ouvrage présente, elle aussi, très symboliquement, un caractère subjectif. On était franchement plus libéral au temps de moi, cette intention, car en dépit de toutes ces critiques je dois dire que j'ai parcouru cet ouvrage avec un véritable intérêt, et s'il offre matière à discussion, c'est là peut-être aussi une de ses qualités.

Peut-être ai-je été injuste involontairement en mettant trop l'accent sur ses aspects qui m'ont semblé négatifs, et pas assez sur ses très réelles qualités ? Peut-être aussi que de la confrontation des points de vue divergents jaillit une lumière nouvelle !

Quelqu'il en soit, lisez ce livre ! Il ne pourra vous laisser indifférent. N'est-ce pas le plus bel éloge que je puisse lui décerner ?

Yann BOUTESSOU du BOURG

sortira fin Juin prochain son 7ème Recueil de Poésie intitulé : "DE COEUR ET DE CHAIR" A noter que ces 7 recueils représentent quelques 1.025 poèmes comprenant 15.877 vers, soit la moitié de la production actuelle du poète !!! "DE COEUR ET DE CHAIR" est présenté par Yann BOUTESSOU, poète et chanteur rennais. Edité à l'Imprimerie CLOITRE de Saint-Thonan (29800), il sera présent dès début Juillet dans les librairies du "Grand Ouest" et à Paris, au Magasin "BREIZH". Rue du Maine. 200 poèmes qui vous permettront de vous évader de la grisaille d'un matérialisme effréné !

RECITS DE PASSANTS

Anastole LE BRAZ - Avec une couverture de Henri Saintin Ed. TERRE DE BRUME - 162 p. 109 F

On ne peut tourner ces pages s'en en être bouleversé. Ecrit en français par un homme dont la pensée était encore habitée par la langue de son enfance. La magie du verbe, l'émotion profonde du conteur nous font pénétrer à sa suite dans ce monde perdu et secret, ce monde merveilleux plein de tendresse, d'humour et de rêve des ancêtres Bretons, qui continue à vivre en lui-même et dont il ne peut se détacher. Dont il nous porte témoignage, hélas, en une autre langue, mais qui conserve quelque chose de cet univers musical qui a bercé ses premières années.

Frères de "La Légende de la Mort", ce grand livre de l'humanité, qui reste sans doute son chef-d'œuvre, ces "Recits de Passants" continuent à nous pénétrer d'un charme qui nous invite à retrouver cette part la plus précieuse de nous-mêmes, cette âme bretonne qui continue à vivre en nous prisonnière et délaissée, et que la lecture d'un tel ouvrage continuera à libérer.

Yann BOUTESSOU du BOURG

BRETAGNE-GUATEMALA, MES DEUX PATRIES

Roger FLOURIOT - Couverture et illustrations d'Alain d'Orange 173 p. 79 F

Cet ouvrage qui vient de recevoir cette année des "Ecrivains de l'Ouest", le "Prix Korrigann" est le charmant roman d'un jeune Breton, à moitié Amérindien par son père, qui revient au pays de ses ancêtres suivant un appel invincible. Violoniste inspiré, il voue cet art, don gratuit du ciel, sur deux continents, au bonheur des pauvres.

J'avois que ces pages lumineuses et pures, éclairées par la bonté, la générosité, le courage et l'espérance sont de celles que s'alimenteraient tous les enfants et les adolescents de son pays, qui n'ont le plus souvent devant les yeux que les exemples d'une civilisation corrompue et décadente. Il serait nécessaire que leurs parents comprennent la valeur de tels ouvrages et en fassent la lecture privilégiée de leurs enfants. Ils y retrouveraient avec le culte des vraies valeurs de la vie une espérance que beaucoup ne portent plus dans leur cœur.

Yann BOUTESSOU du BOURG

**PILORN**  
 la VOIX du PAYS MITAW  
 REVUE TRILINGUE DE L'ASSOCIATION VANTYÉ  
 64 ROUTE DE DERVAL 44290 GUÉMÉNÉ-PENFAO

Linguistique gallo-bretonne. Contes en Parler MITAW. Etude des toponymes bretons entr LOIRE et VILAINE. Histoire bretonne locale. Etude de noms de famille, légendes, poésie. Abt : 27 Frs à Yann MIKAEL 12 Rue du Gahinet 44130 BLAIN ☉

**Imbourc'h**

KELAOUENN A STUDI  
 A SPERED BROADELOUR HA KRISTEN

Y. OLLIVIER 8, leurgêr ar Marchiz  
 56 230 — KISTREBERZH  
 Dont a ra er-maez bep miz.

Depuis 1932



**Skol OBER**

Cours de breton par correspondance  
 • tous niveaux • ouvert à tous

Skol Ober, Gwaremm Leurven 22310 Plufur ☉ 96.35.10.22



**Brezhones**  
 Yezh ofisiel e Breizh

**l'avenir**  
 de la Bretagne

journal national breton  
 fédéraliste européen  
 mensuel

Abonnement ordinaire : 90 F  
 de soutien à partir de 120 F

B.P. 103 - 22001 St-Brieuc cédex  
 C.C.P. RENNES 1132-86-J

LIBRAIRIE

LIVRES  
 DISQUES  
 JOURNAUX

MATÉRIEL &  
 INSTRUMENTS  
 DE MUSIQUE  
 CADEAUX

**Breizh**  
 BRETAGNE ET PAYS CELTIQUES

10 RUE DU MAINE - 75014 PARIS - Tél. 43.29.04.00  
 Métro Montparnasse-Edgar Quinet Gare  
 Ouvert du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h 30

**Atelier de Reliure**

Gérard Provost

tél. 99.69.93.24

3, rue de la Lande  
 35850 Parthenay de Bretagne